



REPUBLIQUE DU TCHAD



SGP Programme de
Microfinancements
du FEM

**STRATEGIE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT DU FEM TCHAD
POUR LA CINQUIEME PHASE OPERATIONNELLE
(JANVIER 2011 – DECEMBRE 2014)**

**PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT DU FONDS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

PMF/FEM/PNUD/TCHAD

**N'Djamena
Coordination Nationale**

Pays : TCHAD

Ressources à investir : US\$1,200.000¹

¹ Total estimé des ressources attendues du FEM (fonds de base) et de l'allocation nationale des fonds STAR (plus cofinancements additionnels à mobiliser).

1.	Le FEM et le PMF/FEM au Tchad	6
1.1-	Introduction du FEM et du PMF/FEM	6
1.2-	Historique du FEM et du PMF/FEM	6
1.3-	Contexte Opérationnel antérieur	7
1.4-	Vue d'ensemble des résultats acquis au cours de la SPO	7
1.5-	Leçons tirées de la quatrième phase opérationnelle (OP4)	8
2-	Analyse de la situation environnementale au Tchad	10
2.1.	Informations Générales sur le pays	10
2.1.1.	Caractéristiques biophysiques	
2.1.2.	Données socioéconomiques	
2.2.	Les défis environnementaux clés, leurs impacts sur les domaines focaux du FEM et leurs implications pour le PNUD-FEM/PMF, programme Tchad	12
2.2.1.	Les défis environnementaux majeurs dans le pays	
2.2.2.	Les domaines focaux du FEM : potentialités, impacts des défis environnementaux majeurs et leurs implications pour le programme Tchad	
2.3.	Politique environnementale, cadre législatif et institutionnel au Tchad	19
2.3.1.	Politiques, stratégies et plans d'actions environnementales	
2.3.2.	Législation et réglementation en matière de l'environnement	
2.3.3.	Cadre institutionnel de gestion de l'environnement	
2.4.	Cadre de partenariat avec les autres donateurs au Tchad	27
2.4.1.	Le secteur privé	
2.4.2.	Les organismes de coopération	
3-	orientations stratégiques	O 28
3.1	Introduction à la 5 ^{ème} phase Opérationnelle (OP5)	31
3.1.1.	Orientation d'impacts	
3.1.2.	Zones de concentration géographique et thématique	
3.2	incipales priorités du programme	Pr 31
3.2.1.	Priorités nationales	
3.2.2.	Priorités locales	
3.2.3.	« Niche » du PMF/FEM	
3.2.4.	Thèmes transversaux : genre	
3.3	odifications apportées à la cinquième phase Opérationnelle	M 36
3.4	estion axée sur les résultats	G 35
3.5	pacts du programme national	Im 37
3.5.1.	Impacts sur l'environnement mondial	

Biodiversité / Changements climatiques / Eaux internationales / Dégradation des terres / POPs / Impacts multifocaux / Impacts sur la réduction de la pauvreté

3.5.2	Contribution aux OMD	
3.5.3.	Impacts sur l'autonomisation	
3.6		Ré
	sultats du programme national	37
3.6.1.	Résultats opérationnels /de gestion du PMF/FEM	
3.6.2.	Résultats attendus du programme	
3.7		Ré
	sultats des projets	40
3.7.1.	Portefeuille stratégique	
3.7.2.	Priorités pour les 4 années de OP5	
4		St
	stratégie de mobilisation des ressources	42
5		St
	stratégie de durabilité	42
6		Su
	suivi et rapportage	42
6.1.	Plan de suivi	43
6.1.1.	Au niveau des projets	
6.1.2	Au niveau des programmes	
6.2.	Plan de rapportage	45
6.2.1.	Au niveau des projets	
6.2.2	Au niveau des programmes	
7		St
	stratégie de gestion des connaissances	44
8		A
	Annexe - Indicateurs au niveau des projets pour OP5	47

Carte 1 : Zones à problèmes d'environnement (Hot spots)

Carte 2 : Zones de concentration géographique du PMF/FEM Tchad

LISTE DES SIGLES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
ACRA	Association pour la Coopération Rurale en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
AFVP	Association Française des Volontaires de Progrès
AFRICARE	ONG Américaine de bienfaisance en Afrique
AIB	African International Business
AP	Aire Protégée
APICA	Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires Africaines
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique de L'Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BNF	Budget National de Fonctionnement
CBD	Convention sur la biodiversité
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCIAM	Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat, des Mines et de l'Agriculture
CCNU/CC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEBEVIRHA	Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEC	Caisse d'Epargnes et de Crédits
CICA/ONG	Comité Interministériel de Coordination des Activités des ONG
CILONG	Comité d'Information et de Liaison des ONG
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CI/CC	Communication Initiale sur les Changements Climatiques
CMEC	Caisse Mutuelle d'Epargnes et des Crédits
CN	Coordonnateur National
CNAR	Centre National d'Appui à la Recherche
CNP	Comité National de Pilotage
CNPT	Conseil National du Patronat Tchadien
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CNU/LCD	Convention des nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONACILSS	Comité National du CILSS
CRED	Caisse Rurale d'Epargne et de Crédit
CVS	Comité Villageois de Surveillance
DAR	Dispositif d'Allocation des Ressources du FEM
DONG	Direction des ONG
ECGP	Equipe Centrale de Gestion du Programme ou le CPMT
ECP	Evaluation Commune de Pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FONGT	Fédération des ONG Tchadiennes
FUNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GCE	Gestion Communautaire des Ecosystèmes
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIRE	Gestion Intégrée de l'Eau
GTZ	Coopération Technique Allemande
HCNE	Haut Comité National pour l'Environnement
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain
ILOD	Instance Locale d'Orientation et de Contrôle
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique

LRVZF	Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique de Farcha
MEE	Ministère en charge de l'Environnement
MPED	Ministère de la Promotion Economique et du Développement
MPZS	Mouvement Paysan en Zone Soudanienne
OBC	Organisations à Bases Communautaires
OGM	Organisme génétiquement Modifié
OMD	Objectifs de Développement pour le Millénaire
OMS	Organisation des Nations Unies pour la santé
ONC/CNU/LCD	Organe National de Coordination de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OP	Phase Opérationnelle (OP1, 2, 3..= Phases Opérationnelles 1, 2,3 etc.)
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDR	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PFP	Plate Forme Paysanne
PNI-GPCD	Programme National Intégré de Gestion des Produits Chimiques et des Déchets
PNMOCS/POPS	Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants
PNUD	Programme des nations Unies pour le Développement
PNUD-FEM/PMF	Programme de Micro Financements du FEM
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POPs	Polluants Organiques Persistants
PROADEL	Programme d'Appui au Développement Local
PSAOP	Programme des Services D'Appuis aux Organisations professionnelles
PTA	Programme de Travail Annuel
PTF	Partenaires techniques et Financiers
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RET	Réseau de l'Entreprise au Tchad
RR	Représentant Résident du PNUD
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)
SDEA	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
S&E	Suivi-Evaluation
SGH-CEPCD	Système Général Harmonisé d'Etiquetage des Produits Chimiques et des Déchets
SNBG	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan D'Action en matière de Diversité Biologique
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
SPP	Stratégie du Programme Pays
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis
TDR	Termes de Référence
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNDAF	Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement des pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNDP-CO	Bureau local du PNUD ou Bureau du PNUD dans le Pays
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets et Programmes
USD	Dollars des Etats-Unis
VERT	Village Exploitant Rationnellement son Terroir
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine ou Virus du SIDA

1- LE FEM ET LE PMF/FEM AU TCHAD

1.1. Introduction du FEM et du PMF/FEM

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mécanisme de financement international, constitue l'une des pièces maîtresses des activités de mise en œuvre des programmes issus de l'Agenda 21 du sommet de Rio de Janeiro en 1992. Avec ses trois catégories de Programmes (FEM Macro, FEM moyen, et Programme de Micro financement du FEM), le système FEM vise essentiellement la protection de l'environnement mondial à travers la mise en œuvre de projets et programmes relatifs à **six domaines de priorité** (la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales, la gestion durable des terres, **la gestion durables des forêts**, et les polluants organiques persistants, POPs).

Le Programme de Micro Financement (PMF/FEM) est représenté par le PNUD au nom des trois agences majeurs de mise en œuvre du Fonds (le PNUD, la Banque Mondiale, et PNUE), et exécuté par le Bureau des Nations pour les Services des Projets (BNU/SP). Lancé en 1992, le PMF s'enracine dans la croyance selon laquelle les problèmes environnementaux globaux peuvent être mieux résolus si les populations locales sont impliquées, avec des bénéfices communautaires directs, et l'appropriation sont générés. En dix neuf ans d'exercice, le PMF a travaillé avec des milliers d'Organisations à base communautaire (OBCs) et d'Organisations Non Gouvernementales (ONGs) dans 126 pays dans cinq régions du monde: Afrique, Asie/Pacifique, Etats Arabes, Europe/CEI, et Amérique Latine et les Caraïbes.

En partenariat avec ces organisations locales, le PMF a démontré que même avec des financements de montants modestes (les projets du PMF sont jusqu'au maximum de US\$50,000), les communautés locales peuvent entreprendre des activités qui feront une différence significative dans leur vie et leurs environnements et contribueront, en même temps, aux bénéfices environnementaux mondiaux. Depuis sa création, le PMF a fonctionné de manière décentralisée, démocratique, transparente et axée sur le pays, à travers les Coordonnateurs Nationaux (CN) et les Comités Nationaux de Pilotage (CNP). L'octroi de subventions PMF, est orienté par les Stratégies des Programmes Nationaux élaborées sur la base du Cadre Stratégique Mondial en tandem avec les priorités environnementales nationales.

1.2 Historique du FEM et du PMF/FEM

Les phases d'exécution du FEM dans le monde sont :

- ✓ Phase pilote: 1992-1996
- ✓ Première Phase Opérationnelle: 1996 – 1998
- ✓ Seconde Phase Opérationnelle: 1999 – 2005
- ✓ Troisième Phase Opérationnelle: 2005 – 2008 (avec le programme lancé au Tchad, et 3 projets financé)
- ✓ Quatrième Phase Opérationnelle: 2008 – 2010 (près de 9,000 projets au niveau mondial, dont 19 au Tchad)

Au Tchad, on peut retenir comme principaux repères :

- ✓ 2006: démarrage du PMF au Tchad avec une subvention de US\$150,000

- ✓ 2008 – 2010: \$US337,000 de subventions à 17 projets (soit une moyenne de \$US19,887,114 par projet).

Les phases précédentes ont permis au programme d’asseoir les bases de la participation du PMF/FEM à la protection de l’environnement mondial (identification des stratégies et méthodes de la participation des communautés, articulation du Programme aux priorités nationales, concentration et massification de l’intervention, adhésion des communautés et des partenaires au Programme.

1.3 Contexte opérationnel antérieur

La 4^{ème} Phase Opérationnelle (OP4) a eu pour principal objectif l’amélioration de la contribution du PMF/FEM aux avantages environnementaux mondiaux dans les domaines de priorité du FEM. Un cadre stratégique et des directives opérationnelles ont été élaborés à cet effet au niveau global pour l’ensemble des pays exécutant le PMF. C’est dans ce contexte que, par une approche participative impliquant les acteurs-clés, la Stratégie Programme du Tchad a été révisée dans le but de (i) fournir un cadre stratégique pour la sélection et la mise en œuvre des projets en adéquation avec les objectifs et critères du FEM; (ii) informer les partenaires sur la mission et les objectifs stratégiques du PMF; et (iii) fournir les bases pour l’évaluation de l’efficacité du programme.

1.4. Vue d’ensemble des résultats

Au niveau mondial, les cinq objectifs OP4 globaux avec 13 résultats attendus. Au niveau local, le PMF Tchad avait trois objectifs spécifiques visant 7 résultats ont été retenus. Ces résultats se réfèrent beaucoup plus aux objectifs globaux qu’aux objectifs spécifiques définis dans la Stratégie.

Le document de la SPP de OP4 du PMF a été approuvé par le CNP et validé lors d’un atelier présidé par le Ministère de l’Environnement. Les éléments de la stratégie à retenir étaient : (a) la concentration géographique et thématique ; (b) l’approche programme. De 2006 à 2010, le PMF/FEM/Tchad a accordé une subvention de \$US337,000 pour 17 projets, avec un taux d’exécution de 75%. Les 17 projets mis en œuvre en OP4 étaient les suivants :

- 1- Groupement pour la promotion protectrice environnementale et agropastorale GPAP, CHD/SGP/OP4/CORE/03/05
- 2- Eco briquette, une solution durable Ecologique et Economique aux Problèmes Environnementaux et Socio-économiques de Doba du groupement Espoir de Doba, CHD/SGP/OP4/CORE/09/02/02
- 3- Soutien aux organisations Locales et initiatives de Développement Economique et Social (SOLIDE-Tchad), CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/01
- 4- Promotion des produits issus de la transformation des polluants Organiques Persistants dans la ville de N’djamena. EPSO Environnement, CHD/SGP/OP4/CORE/09/01/03
- 5- Défense, restauration et valorisation participative des Terres Agricoles Dégradées dans la sous préfecture de Melfi. Projet DRS- Melfi de L’Association Laïque pour la sauvegarde des activités de Développement Rural(ALSADER) ; CHD/SGP/OP4/CORE/09/01/03
- 6- Promotion et Gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la malnutrition et l’insécurité alimentaire à N’dila dans la sous préfecture de Bessada, Région du Mandoul du Groupement Paysannat CHD/SGP/OP4/CORE/09/02/04
- 7- Projet d’inversion de tendance à la dégradation des terres d’Abidimi avec le groupement des pêcheurs du lac Fitri, CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/02
- 8- Projet pilote de restauration des terres agricoles dégradées dans le village Doholo, sous préfecture de Benoye, Département de N’Gourkosso du Centre Agro écologique CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/03
- 9- Restauration et valorisation des terres dégradées à Midjoué dans le Mayo Lemié, Région du Mayo Kebbi Est pour le groupement MINE COTE LINA, CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/04

- 10- Sauvegarde des derniers éléphants du Tchad, CHD/SGP/OP4/CORE/09/02/01
- 11- Promotion de réponses communautaires aux changements climatiques dans le canton de Goré-Boh (PLC3GB) du BELACD Moundou, CHD/SGP/OP4/CORE/09/02/05
- 12- Pépinières et plantation de bambou de Chine d'EFORMA, Sarh, Moyen Chari
CHD/SGP/OP4/CORE/09/0/06
- 13- Projet d'inversion de tendance à la dégradation des Gommeraias dans le canton Boutelfil,
CHD/SGP/OP4/CORE/09/01/01
- 14- Création et utilisation durable d'une forêt à bambous dans le village Manbonon, canton Djoli , sous
préfecture de Balimba, préfecture de Sarh du groupement yankodji, CHD/SGP/OP4/CORE/09/02/02
- 15- Promotion des briques dures en substitution aux briques cuites, au bois de chauffe à N'Djamena du
groupement des jeunes pour le Développement et l'éducation, G-JEDE,
CHD/SGP/OP4/CORE/09/01/01
- 16- Projet de réalisation et de vulgarisation des cuisinières solaires au Tchad d'ELSART (Electricité sans
risque) dans le Logone Occidental, département du lac Wey, CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/07
- 17- Promotion de l'Habitat vert et Assainissement Communautaire à N'Djamena, HEAVEN

De 2006 à 2011, le PMF au Tchad a soutenu la création d'une aire protégée transfrontalière Tchad-Cameroun (Parc National de *Sena oura*) en partenariat avec le MERH;² et la création et utilisation durable d'une forêt à bambous dans le village Manbonon canton *Djoli*, sous préfecture de *balimba*, préfecture de Sarh du groupement *yankodji*.³

Dans les domaines des changements climatiques, les projets ont été développés dans cette optique et mis en œuvre. Il s'agit de : (i) projet de réalisation et de vulgarisation des cuisinières solaires au Tchad d'ELSART (électricité sans risque); et (ii) promotion de la réponse communautaire aux changements climatiques dans le canton *Goré Boh*.⁴

Le PMF/FEM a établi un partenariat avec plusieurs programmes et projets : (i) Programme d'Appui au Développement Local (PROADEL) avec le projet Association laïque pour la sauvegarde des activités de Développement local (ALSADER),⁵ (ii) le groupement Espoir de Doba avec le projet éco Briquette, une solution durable aux problèmes environnementaux et socio économiques de Doba.⁶

1.5. Leçons tirées de la quatrième Phase Opérationnelle (OP4)

La OP4 a été marquée par un renforcement des aspects positifs de la OP3. Plusieurs améliorations ont été notées notamment :

- L'élaboration et la révision d'une Stratégie Programme Pays;
- Le cadrage des actions du PMF/FEM aux orientations nationales en matière de protection de l'environnement ;
- Le début d'une mise en place de stratégies de « massification » (concentration géographique et thématique ; la mise en place de réseaux formels et fonctionnels des projets PMF/FEM dans chacune des zones de concentration géographique et thématique);
- Le développement d'un réseau de partenariat avec d'autres programmes (cofinancement, co-intervention, partage des coûts), avec la Communauté des ONG ainsi qu'avec les Institutions de Recherches et de Formation ;
- Une stratégie améliorée de mobilisation des ressources ;

² CHD/SGP/OP3/CORE/2/07/1 et CHD/SGP/OP3/2/07/2.

³ CHD/SGP/OP4/CORE/09/02/02

⁴ CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/07

⁵ CHD/SGP/OP4/CORE/09/01/03

⁶ CHD/SGP/OP4/CORE/09/02/02

- la capitalisation et la modélisation d'une approche « moyens d'existence durable », à partir d'une prise en compte simultanée du capital humain (renforcement des capacités, autonomisation), du capital financier (activités génératrices de revenus) et du capital naturel (gestion durable des ressources naturelles).

Toutefois, malgré ces aspects positifs, le programme reste limité par :

- La nécessité de mieux prendre en compte, dans les projets du PMF les besoins fondamentaux des populations (moyens d'existence) compte tenu de la faiblesse économique des communautés ;
- L'absence d'outils de suivi et d'évaluation axés sur les résultats,
- L'insuffisance, voire l'absence d'indicateurs pour apprécier les avantages environnementaux mondiaux ;
- L'absence d'un focus sur les impacts à partir d'une démarche de gestion axée sur les résultats.

Ces limites du PMF Tchad ont également été relevées par la quatrième évaluation indépendante, dans la majorité des pays participant au programme, d'où la nécessité d'un recadrage du PMF pour une meilleure contribution de ces projets aux avantages environnementaux mondiaux.

Table 1. Participation aux accords multilatéraux sur l'environnement

Rio Conventions + national planning frameworks	Date of ratification / completion
UN Convention on Biological Diversity (CBD)	Signée le 07/06/1992 et ratifiée le 30/04/1993
CBD National Biodiversity Strategy and Action Plan (NBSAP)	Date?
UN Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)	Signée le 07/06/1992 et ratifiée le 30/04/1993
Convention de Rotterdam sur les procédures de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	Signée le 10/09/1998 et ratifiée en 10/03/2004
Convention sur la conservation des Espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Signée le 01/11/1983 et ratifiée le 21/11/1996
UN Convention to Combat Desertification (UNCCD)	Signée le 14/10/1994
Convention internationale sur le Commerce des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'Extinction	Signée en 1989 et ratifiée en 1990
Stockholm Convention (SC)	Signée le 16/05/2002 et ratifiée le 10/03/2004
Protocole de Montréal sur la couche d'ozone	Signée le 31/12/1988, ratifiée le 07/06/1994
Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets et de leur élimination	Ratifiée le 10/03/2004
Convention de Ramsar sur les zones humides	Adhésion en 1998, ratifiée en 1990
GEF-5 National Portfolio Formulation Exercise (NPFE)	Novembre 2011
Convention de Vienne sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Signée le 31/12/1988 et ratifiée le 18/05/1999

Chapitre 2- Analyse de la situation environnementale au Tchad

2.1. Informations générales sur le pays

2.1.1. Caractérisation biophysique

Malgré l'immensité de son territoire, le Tchad peut se résumer à une vaste cuvette, dont le fond serait occupé par l'erg du *Djourab* (193 m) – où fut découvert l'hominidé *Toumaï* en 2001, le lac Tchad (250 m), et les monts du *Guéra* (1513 m). Délimitée et relevée au nord et à l'est par les massifs du *Tibesti* et de l'*Ennedi*, cette cuvette s'incline vers le sud pour rejoindre la dorsale tchadienne (monts de *Lam* à 1160m), prolongement de l'*Adamaoua* camerounais.

Le *Chari* (1200 km) et son affluent, le *Logone* (970 m) sont les principaux cours d'eau du pays. Ils prennent respectivement leur source en Centrafrique et au Cameroun et se rejoignent au niveau de Ndjamena (débit moyen de 700m³/seconde) et de là, coulent ensemble pour se jeter dans le lac Tchad, qu'ils alimentent à plus de 90%. Leur régime, trop saisonnier, ne permet pas une navigation fluviale régulière. Vaste mais peu profond, le lac Tchad couvre les besoins en eau de 20 millions de personnes au Tchad, au Cameroun au Niger et au Nigeria. Son bassin versant actif est aujourd'hui de 967,000 km². Jadis l'un des plus grands lacs du monde (1 million de km² en 4000 avant J.-C, avec une profondeur de 65m), sa surface s'est considérablement réduite depuis 1960, date à laquelle elle ne couvrait plus que 1500 km² (soit tout de même trois fois la superficie du lac Léman). Le déficit de pluviosité combiné à une plus grande utilisation de ses eaux, ainsi que de celle des rivières, pour l'irrigation expliquent ce recul dramatique.

Le déplacement du front intertropical rythme les saisons: saison très chaude en avril et mai (jusqu'à 50° C), humide entre juin et octobre, sèche et fraîche de novembre à mars. En fonction des pluies, inégalement réparties, on distingue trois zones climatiques:

- 1 Une **zone désertique** (780,000 km²) ponctuée de quelques palmerais au nord, mais aussi des lacs salés et d'eau douce comme les lacs *Ouniaga* et de *Boku*, dans un milieu pourtant hyperaride avec moins de 250 mm de précipitations annuelles (25 mm à *Faya-Largeau*)
- 2 Une **zone sahélienne** au centre (200 à 500 mm de juin à septembre) de 374,000 km² où se développe une savane boisée et herbacée réservée à l'élevage intensif et à la culture des céréales, des tubercules et des oléagineux ;
- 3 Enfin une **zone tropicale** semi-humide de 130,000 km² au sud avec plus de 500 mm d'eau (jusqu'à 1,200 mm à *Sarh* entre avril et octobre) qui est favorable à la culture du coton oléagineux et céréales dans ses zones défrichées.

2.1.2. Données socioéconomiques

Une pauvreté extrême continue de frapper une population tchadienne croissante (4,2 millions d'habitants en 1975; 9,4 millions en 2004, et 11,2 millions en 2009). L'Index de Développement Humain (IDH) s'est établi en 2010 à 0,295, et en 2011 à 0,328, plaçant le pays respectivement au 163^{ème} sur 169 pays et 183^{ème} rang mondial sur 187 pays étudiés. La plupart des autres indicateurs socio-économiques disponibles montrent une détérioration des conditions de vie. Plus de deux personnes sur trois se situent en dessous du seuil international de pauvreté qui est de 1 \$ par tête. L'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité

structurelle (EVST) réalisée en 2009 souligne que la prévalence de la malnutrition frappe surtout les enfants de milieu rural : 35 % de ces enfants souffrent de malnutrition chronique globale⁷, contre 24 % pour les enfants des milieux urbains. Ces taux dépassent largement le seuil « critique » (très élevé) de 15% selon l’OMS. Des progrès importants ont été réalisés en matière d’éducation (avec un taux de scolarisation passé de 32 % en 1993, à 98 % en 2009), de scolarisation des filles (l’indice de parité était de 0,41 en 1990; il est de 0,70 en 2009). L’espérance de vie à la naissance est de 54 %. Les taux de mortalité infantile et maternelle restent élevés respectivement à 109 pour mille et 1,200 pour 100,000 naissances vivantes (enquête MICS de 2010). Une proportion de 52 % seulement de la population a accès à l’eau potable et seulement 9 % a un accès régulier à un dispositif d’assainissement amélioré.⁸

Au regard de sa vitesse de propagation et de ses conséquences dévastatrices sur l’activité économique et sociale, la pandémie du VIH/SIDA pose au pays des problèmes de développement dont l’acuité n’est pas bien reflétée dans les statistiques disponibles. La séroprévalence du VIH/SIDA chez les personnes de 15-49 ans est de 3,3% en 2005 (enquête nationale séroprévalence 2005) avec de grandes disparités régionales. Quoique se situant en dessous des réalités nationales, ces estimations ne soulignent pas moins l’acuité du problème du SIDA et justifient la prise en compte par la lutte contre la pandémie dans le cadre général de l’intégration des OMDs.

La situation socio-économique au Tchad est par ailleurs marquée par la résurgence de la crise et de l’insécurité humanitaire avec les retombées des conflits dans le Darfour au Soudan sur les populations à la frontière Est. Des perspectives prometteuses de sortie de crise existent et résident dans les volontés de parvenir à des solutions négociées et l’assistance de la communauté internationale, afin de mobiliser les ressources, notamment les opportunités offertes par l’industrie pétrolière.

L’exploitation pétrolière va doubler les ressources budgétaires du pays avec des retombées positives sur la croissance de l’économie du Tchad et les conditions sociales de ses populations. En effet, tirée par les investissements pétroliers, l’économie tchadienne connaît une croissance évaluée à 9,3% et 9,5% respectivement en 2002 et 2003. On estime à 35,9% le taux de croissance du PIB réel en 2004 qui a été propulsé par l’exploitation et l’exportation du pétrole. Ce taux se stabilisera à 4% en moyenne dans la période 2005-2020. Les impacts positifs de l’exploitation pétrolière dépendent cependant de la capacité du pays à transformer les revenus en des investissements publics efficaces qui créent des capacités de production et de consommation.

Des progrès ont été accomplis dans ce sens avec l’adoption des décrets présidentiels instituant les mécanismes et les règles d’affectation de ces revenus sous la supervision du Collège de Contrôle et de Surveillance Ressources pétrolières. Les allocations budgétaires se sont même accrues en faveur des secteurs prioritaires de réduction de la pauvreté que sont la santé, l’éducation, les infrastructures et le développement rural, y compris l’environnement et l’eau. Cependant, ces allocations restent encore marquées par l’insuffisance de capacités d’absorption et par des dysfonctionnements de la chaîne des dépenses.

⁷ Les malnutrition aiguë et chronique résultent de la mesure du rapport taille/âge.

⁸ Sources des données : Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2006

2.2. Les défis environnementaux clés, leurs impacts sur les domaines focaux du FEM et leurs implications pour le PMF/FEM Tchad

2.2.1. Les défis environnementaux majeurs au Tchad

Les défis environnementaux au Tchad, dominés par les phénomènes de la sécheresse et de la désertification, sont causés premièrement par la fragilité naturelle des milieux: les élévations des températures, liées aux changements climatiques entraînent des vents secs, chauds et violents. Les pluies sont globalement faibles et aléatoires (phénomène de sécheresse) et un albédo général très élevé. Les conséquences sur les ressources sont nombreuses :

- i) faible hygrométrie de l'air,
- ii) végétations pyrophytes propices à la propagation des feux de brousses,
- iii) aridisation, alcalinisation et érosion des sols ;
- iv) ensablement et salinisation des points d'eau.

Deuxièmement, la croissance démographique et les déplacements des personnes liées aux conflits armés, entraînent une concentration de plus en plus nombreuse des populations dans les villes et dans certaines régions rurales du pays et sont à la racine de nombreux problèmes environnementaux, notamment la désertification.

En milieu rural, cette concentration/augmentation des populations, utilisant des méthodes de productions non appropriées (agricultures itinérantes sur brûlis et défriches; non respects de la durée des jachères; usages intempestives et incontrôlées des pesticides et autres engrais chimiques, surpâturages dus à l'augmentation général du cheptel et une transhumance pastorale sur mutilations des arbres et sur pêches causées par l'emploi généralisé des filets à petites mailles et fréquemment des produits et engins biotoxiques), est à l'origine :

- i) des pollutions de l'air et augmentations des gaz à effet de serre (GES);
- ii) d'accélération du phénomène de réduction du couvert végétal ;
- iii) de baisses de la fertilités des sols, leurs compactages et leurs intoxications par accumulations des produits et matériaux toxiques; et
- iv) pollutions et conflits entre usagers des points d'eaux de plus en plus convoités.

En milieux urbains, le phénomène de concentration/augmentation des populations humaines se traduit par une consommation excessive du bois énergie et autres produits de la forêt (gibier, ressources halieutiques etc.), transformant les principales villes en véritables pôles de désertifications et autres phénomènes de braconnage d'une part et d'autre part la production/accumulation des déchets dangereux par les unités industrielles, les grandes infrastructures, le transport. En conséquence, le développement des villes au Tchad, s'accompagne des effets suivants sur les ressources naturelles :

- i) pollutions de l'air et augmentation des gaz à effet de serre ;
- ii) déforestations et perte de la biodiversité ;
- iii) pollutions/intoxications des sols, des eaux de surface et de la nappe phréatique.

Toutes ces pressions humaines sont bien évidemment dopées par des conflits armés qui ne permettent pas le développement et le renforcement des capacités de gestion aussi bien au niveau des services de l'Etat que de la société civile. Il s'en suit des faiblesses dans :

- | | | |
|------|--|---|
| i) | 'exécution des politiques/plans et stratégies pourtant bien élaborés ; | 1 |
| ii) | 'application des lois et réglementations ; | 1 |
| iii) | 'implication des populations et leur encadrement technique et, | 1 |
| iv) | es capacités techniques et organisationnelles de la société civile. | 1 |

2.2.2. Les domaines focaux du FEM: potentialités, impacts des défis environnementaux majeurs et leurs implications pour le PMF/FEM Tchad

□ La Biodiversité

Le Tchad présente une grande diversité de paysages et de milieux, depuis les oasis et les sommets volcaniques du Nord, jusqu'aux savanes arborées et forêt claires du Sud, en passant par les plaines d'inondation, les lacs, dont l'extraordinaire Lac Tchad au centre du pays. A cette diversité de milieux et de conditions, s'associe une diversité floristique et faunistique remarquable. Les faunes les mieux connues sont les mammifères, les oiseaux, et les poissons: 131 espèces de mammifères (UICN); 532 espèces d'oiseaux, dont 354 résidents, 117 migrants paléarctiques et 260 migrants afro tropicaux (Borrow & Demey, 2001)⁹; la faune de reptiles et de batraciens n'est que partiellement documentée; 150 à 175 espèces de poissons.

En ce qui concerne la végétation, 3,518 espèces de plantes supérieures ont été dénombrées (SNPA/BD). Les autres formes biologiques sont insuffisamment connues. A ces potentialités à l'état naturel, il faudrait ajouter les écosystèmes construits et des espèces domestiquées par l'homme. Ainsi, connaît-on au Tchad, diverses formes des systèmes agraires, des systèmes pastoraux et des pêcheries. On dénombre dans ces systèmes de production, environs 42 espèces de plantes cultivées et environs 16 espèces d'animaux domestiqués. La variabilité de ces espèces n'est pas connue de manière exhaustive.

Pour assurer la conservation de cet important patrimoine biologique, le Tchad a historiquement axé sa stratégie sur les Aires Protégées (APs). L'étendue (environ 12 millions d'ha, soit plus de 9% du territoire national) et la distribution biogéographique (milieux terrestres, milieux aquatiques, zones de montagne vs plaines d'inondation, écosystèmes sahariens vs sahéliens vs soudaniens etc.) de ces APs sont très convenables. Néanmoins, elles ne disent rien de l'efficacité du système, malheureusement extrêmement basse à l'heure actuelle. En effet, à ce jour et dans une large mesure, la politique gouvernementale a été fondée sur une approche conventionnelle de préservation, à savoir l'exclusion pure et simple des populations riveraines de la gestion des APs. Force est de constater que cette politique n'a pas donné tous les résultats escomptés. On citera en particulier que d'une façon générale, l'appui des populations aux opérations de conservation reste faible; dans quelques cas il y a

⁹ Borrow, N. & Demey, R., (2001), Birds of Western Africa

même hostilité: braconnage, remise en cause des limites, pâturage, mise en culture, exploitation du bois, extension des feux de brousse sont autant de pressions qu'ont eu à supporter la plupart des APs du Tchad.

De plus, compte tenu des difficultés politiques et socio-économiques (conflits armés) qu'a connues le pays, il a été difficile aux différents régimes qui se sont succédés, d'assurer le développement et l'entretien de ce vaste réseau d'APs. L'appel à l'assistance technique et financière extérieure a donc été nécessaire. Cette assistance extérieure s'est traduite par la mise en œuvre des projets spécifiques (cas des parcs nationaux de *Zakouma* et *Manda*, et de la Réserve de Faune de *Binder Léré*). Cependant ces projets sont restés largement des actions isolées et leurs résultats ne sont pas durables. En conséquence toutes les APs du Tchad à un degré plus ou moins grands, sont menacés par des activités anthropiques destructives et la péjoration actuelle du climat.

A l'extérieur des APs les contraintes à la conservation de la biodiversité sont essentiellement liées aux pressions exercées directement sur les ressources (braconnage) d'une part et d'autre part sur les habitats naturels. En effet, malgré la volonté politique manifeste du Tchad (la chasse est interdite par un Décret Présidentiel depuis 1999) et l'engagement de la communauté internationale pour protéger la faune sauvage, le braconnage continue à menacer l'intégrité des populations et la survie de nombreuses espèces (antilopes sahélo sahariens, éléphants, lamantins, lycaon). Ce fléau est favorisé par les possibilités commerciales offertes par la filière «viande de brousse» et autres produits de la faune sauvage tel que l'ivoire.

D'autres facteurs aggravants sont la prolifération des armes à feu résultant des conflits armés et la relativité de la stabilité politique et sociale dans le pays qui affaiblit les capacités de contrôle des services techniques. L'implication des élites locales et les autorités politico-administratives et militaires jouent souvent un rôle décisif dans la facilitation de braconnage et l'acheminement des produits vers les marchés. La perméabilité des frontières, exacerbée par le contexte d'instabilité et de faiblesses politiques et sociales, a également favorisé l'implication des pays voisins dans le braconnage au Tchad.

Les pressions sur le milieu et les habitats naturels s'exercent par la péjoration du climat, les expansions de la démographie humaine et des projets de développement mal conçus ou incontrôlés. En conséquence, on assiste à une altération du milieu par la désertification et la disparition des biotopes (fragmentation et amenuisement). Ainsi, les hommes et les animaux sauvages sont amenés à se partager un espace de plus en plus restreint. Ceci conduit inévitablement à une compétition accrue pour les ressources naturelles (forêt, eaux, pâturage, cultures, voies de dispersion) avec pour conséquence l'aggravation des conflits hommes-animaux sauvages (éléphants, hippopotames).

Quant à la biodiversité domestiquées ou l'agrobiodiversité, il faut citer les menaces sur les ressources génétiques de certaines espèces végétales cultivées (une dizaine d'espèces sont concernées, parmi lesquelles on peut citer le fonio (*Eulesine indica*), le 'bourbayo' (*Coleus esculentus*), diverses solanacées non identifiées, et animales domestiques (bœuf « *Kouri* », cheval « *Poney* » du Logone, diverses races d'ovins, de caprins et de volailles du Sahel). Les causes de ces menaces sont :

- La méconnaissance et la faible valorisation des pratiques et savoirs traditionnels en matière de conservation ;

- La faiblesse voire l'inexistence des centres de conservation *ex-situ* fonctionnels,
- Les risques de pollutions génétiques par les germoplasmes importées notamment les organismes génétiquement modifiés (OGMs) ;
- Les dégradations de l'environnement initial, notamment sous l'action des changements climatiques et de l'homme et enfin
- Les faibles appui de la conservation ex situ par les partenaires extérieurs.

Les enjeux de la conservation de la biodiversité et leurs implications pour le PMF Tchad sont donc :

- Au niveau des APs, renforcer les capacités de gestion des services de l'Etat, par une approche impliquant et responsabilisant les communautés riveraines.
- En dehors des aires protégées, assurer la conservation des principales espèces de faunes et de flore sauvage menacée de disparition (espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN). Une telle approche ciblée sur l'urgence, prend implicitement en compte la protection d'une gamme variée de diversité biologique aussi bien au niveau des espèces que des écosystèmes. Elle devrait impliquer nécessairement les communautés à la base.
- Au niveau de l'agrobiodiversité, inverser la tendance à la disparition des espèces, cultivars/races marginalisées et/ou menacées de disparition en s'attaquant aux causes et effets ci-dessus énumérés.

□ Les Changements climatiques

Les changements climatiques sont aujourd'hui un défi majeur que l'humanité doit relever. En effet, il est démontré que la température à la surface du globe a augmenté de 0.6 degrés en moyenne, selon les données disponibles depuis 1861. En outre, les spécialistes du climat reconnaissent que la décennie 1990 a été la plus chaude du dernier siècle. Plus particulièrement, les experts du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) estiment que la température à la surface de la planète augmenterait de 1.4 à 5.8 degrés d'ici 2100. Sur le plan régional, il est possible que, d'ici 2050, le continent se réchauffe d'autant que 1,6 °C dans le Sahara et les régions semi-arides du sud de l'Afrique. Au niveau du Tchad, différentes scénarii climatiques intégrant plusieurs modèles de circulation générale de l'atmosphère, font ressortir un accroissement de la température moyenne annuelle de 0,8°C au Sud, 1,2°C au Centre et 1,3°C au Nord d'ici à l'horizon 2020.

Cette tendance à l'augmentation générale de la température est dû au réchauffement naturel de la terre mais surtout aux émissions par l'homme (procédés industriels, productions d'énergie, feux de brousse, décomposition à l'air libre des déchets) des gaz à effet de serre (gaz carbonique (CO₂), méthane (CH₄) et oxyde nitreux (N₂O)) et des substances qui détruisent la couche d'ozone d'une part et d'autre part, la destruction du couvert végétal (feux de brousse, défrichements agricoles, surpâturage, déboisements autour des villes et des grandes infrastructures) entraînant une élévation générale de l'albédo (l'évaporation potentielle en Afrique et au Tchad, augmentera probablement de 5 % à 10 % d'ici 2050). Elle perturbe par ailleurs, la circulation générale de l'atmosphère et a des répercussions sur les précipitations (pluies faibles, aléatoires et mal réparties). Elle sape les bases de la production (aridification et érosions des sols, ensablement des points et cours d'eau). Enfin la canicule fragilise la santé humaine, surtout celles des groupes vulnérables que sont les enfants, les marginalisés et les personnes âgées.

Les enjeux d'atténuation du phénomène des changements climatiques au Tchad, se trouvent donc au niveau de la réduction des émissions des gaz à effet de serre (industries, énergie, déchets) et des mesures d'inversion ou de réduction des tendances à la destruction du couvert végétal en agissant au niveau de la protection et la gestion des ressources forestières, des ressources en eaux et au niveau des pratiques agricoles et pastorales mais aussi de protection des personnes les plus vulnérables. Cela implique pour le PMF de travailler au niveau du renforcement des capacités des services de l'Etat et des organisations de la société civile, mais également l'information, la démonstration et l'innovation au niveau du grand public et des communautés à la base.

□ Eaux internationales

Les eaux du Tchad, qu'il s'agisse des hydro-systèmes de surface ou des réserves souterraines, sont essentiellement partagées avec les pays voisins. Les deux principaux fleuves que sont le Chari et le Logone ainsi que leurs vastes plaines d'inondations, sont partagées avec la République Centrafricaine (RCA) et le Cameroun. En hautes eaux, le *Logone* alimente par déversement, le *Mayo-Kebbi* qui un affluent de la *Bénoué* (Cameroun) reliant ainsi les deux bassins : Niger et Lac Tchad. Lac endoréique, ce dernier est partagé entre 4 pays (Niger, Nigeria, Cameroun, et Tchad). Quant aux ressources souterraines on citera les nappes alluviales et les aquifères discontinus qui sont limités à l'Est du pays et à de petites fractions dans le Sud, mais aussi des aquifères continus qui couvrent environ 75% du territoire et s'étendent à l'extérieur des frontières nationales. C'est le cas de l'aquifère partagé des grès de Nubie qui s'entend en Libye, au Soudan, en Egypte.

Le total des ressources en eau renouvelables du pays se chiffrerait autour de 45 km³/an pour les eaux superficielles et environ 20 km³ pour les nappes alluviales et aquifères discontinus. Quant aux aquifères généralisés, on dispose seulement d'une approximation qui serait comprise entre 260 et 540 km³. Le volume prélevé chaque année sur ces diverses ressources a été évalué à 1,27 km³, dont les 2/3 prélevés dans les eaux de surface, et 1/3 dans les eaux souterraines (en grande partie dans un aquifère non renouvelable). La répartition approximative des prélèvements est la suivante : 6% pour les usages domestiques (hydraulique urbaine et villageoise); 79% pour l'agriculture; 14% pour l'élevage ; et encore une fraction négligeable (moins de 1%) pour l'industrie (SDEA, 2003).¹⁰

Les épisodes de sécheresse au cours des trois dernières décennies ont engendré une baisse significative des apports en eau de surface, à laquelle s'est superposé un phénomène généralisé d'ensablement et quelques fois d'invasions de ces points et cours d'eau par les plantes. L'action de l'homme n'a pas été en reste. En particulier les grands projets d'irrigation mal planifiés, résultants de peu de coopération entre les Etats qui ont entraîné en amont des détournements de grandes quantités d'eau, menaçant les économies locales dépendant de la pêche, des pâturages et des cultures de décrue implantées en aval. Pendant que le débit des fleuves diminuent et le Lac Tchad se rétrécit, la concurrence s'intensifie entre les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires, les petits et gros usagers de l'eau et les populations en amont et en aval. Les communautés riveraines se sont rapprochées de l'eau, s'implantant dans des zones précédemment recouvertes par le Lac Tchad et où les frontières nationales n'étaient pas matérialisées, ce qui donne lieu à de nouveaux conflits territoriaux entre Etats.

¹⁰ Schéma Directeur de L'Eau et de L'Assainissement du Tchad 2003-2003

En dehors des aspects quantitatifs (prélèvements), une grande partie des activités anthropiques ont également des effets sur la qualité de l'eau. C'est le cas pour l'habitat, qu'il soit rural ou urbain, avec les rejets d'assainissement; pour les mines, avec les rejets d'effluents liquides et les risques de pollutions liés au pétrole; pour l'agriculture, avec les pollutions par les fertilisants et les pesticides, là où ils sont employés, et les rejets des installations agro-industrielles et même pour l'élevage. Ces diverses pollutions affectent nécessairement les eaux de surface, et dans bien des cas aussi les nappes. Les incidences potentielles sur l'eau potable sont évidemment considérables. La question de la qualité des eaux se pose avec une assez forte acuité surtout pour le Lac Tchad que son caractère endoréique rend particulièrement sensible aux pollutions, puisque toutes les substances chimiques non dégradables charriées par le fleuve s'y accumulent. Selon leur nature, on retrouvera ces substances dans les eaux ou dans les sédiments, dans les tissus végétaux, dans la chair des poissons, et même finalement dans toute la chaîne trophique alimentaire locale.

Les enjeux de la gestion des eaux internationales pour le Tchad, reposent donc plus sur la coopération et la concertation entre usages, la protection de la qualité des eaux et la préservation de leurs écosystèmes. L'approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) pourrait à cet effet, constitué un outil clé.

□ La dégradation des terres

Au Tchad la diversité des sols offre des possibilités considérables de productions. Sur le plan agricoles on estime à 39 millions d'ha, les terres cultivables (soit 30% du territoire), dont 19 Mha de terres arables, se répartissant entre 13,3 millions d'ha défrichés propres à l'agriculture, et 5,6 millions d'ha potentiellement irrigables, dont 335,000 ha facilement irrigables (données du CILSS /Club du Sahel). Les plaines d'inondation, particulièrement étendues dans la moitié sud du pays, contribuent notamment aux potentialités agricoles. Selon les statistiques du Ministère de l'Agriculture, 2,4 millions d'ha étaient cultivés en 2004-2005 (2,2 millions d'ha en 2002) soit 1,85 % du territoire, la majeure partie des activités agricoles se situant en zone soudanienne (55 % de la superficie). A noter aussi un total de 20,000 ha actuellement irrigués. Sur le plan pastoral, le pays recèle quelque 84 millions d'ha des terres pastorales, soit près des 2/3 de sa superficie, mais on n'en dispose pas d'évaluation globale. Diverses estimations conduisent cependant à considérer qu'il existe globalement une importante disponibilité fourragère sur le territoire national.

Aux cours des trois dernières décennies, caractérisées par des épisodes de sécheresse sévère, une réduction perceptible des superficies de terres effectivement cultivables a été observée. Elle est due essentiellement à l'érosion des sols et, dans certaines régions, à l'ensablement. Dans le même temps et *a contrario*, s'est manifesté un besoin croissant en terres résultant de l'augmentation de la population (particulièrement dense dans la partie soudanienne du pays), mais aussi du phénomène de réduction de la fertilité, dû lui-même à la superposition de plusieurs facteurs:

- diminution des restitutions organiques (exportation des résidus de cultures);
- chute de pluviométrie,
- réduction des temps de jachère,
- apports locaux d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires.

La combinaison de ces phénomènes conduit aujourd'hui à une pression agricole accrue sur les terres à laquelle s'ajoute la pression pastorale des troupeaux trop abondants entraînant

d'importantes dégradations des terres par piétinement/compactage des sols et destruction du couvert végétal (émondage des ligneux et feux de brousse). Dans les parties sahéliennes, les bas-fonds subissent tout particulièrement ces pressions, alors qu'ils sont dans le même temps affectés par les phénomènes d'ensablement.

Il s'avèrent donc aujourd'hui que la dégradation des terres au Tchad est fortement liée d'une part à la péjoration du climat, à l'augmentation des pressions humaines dues à la croissance de la démographie humaine et du cheptel, mais aussi aux faibles capacités techniques (très faible encadrement technique et insuffisance de vulgarisation agropastorale) aggravées par les tensions civiles et des nombreux conflits sociaux, liés à l'accès à la terres et donc au foncier. L'inversion de la tendance à la dégradation des terres au Tchad doit donc nécessairement passer par la stabilisation des superficies exploitables (lutte anti-érosive, lutte contre l'ensablement, lutte contre les déboisements), le soutien à la fertilité des sols (apports d'humus, engrais verts, promotion de l'agroforesterie, lutte contre divers sources d'intoxication) et le règlement des conflits fonciers. Dès lors que des objectifs de développement durable et donc de protection de l'environnement axés sur les soutiens aux communautés locales sont visés, cela passera nécessairement par le développement de la gouvernance locale et la gestion intégrées des écosystèmes.

☐ Les Polluants Organiques Persistants (POPs)

Le Tchad est essentiellement importateur des produits chimiques et ses dérivés. Ces produits et ses dérivés sont utilisés dans plusieurs domaines d'activités génératrices de revenus. Ils jouent un rôle clé dans les secteurs économiques tels que l'agriculture, l'industrie, le bâtiment, le transport, le commerce, la santé, etc. L'utilisation de ces produits génère des déchets aussi bien chimiques que ménagers (huile de vidange, gaz d'échappement des engins, pesticides et médicaments périmés, piles électriques, électrolytes des accumulateurs usés, emballages en matières non biodégradables). Les données statistiques d'importations consignées dans le Profil National des POPs (2002) font ressortir les quantités suivantes par an: (i) pesticides (20,000 tonnes); (ii) engrais (45,000 tonnes); (iii) produits pétroliers (15,000 tonnes); (iv) produits industriels (10,000 tonnes); (v) produits de consommation (1,000 tonnes).

Ces données ne sont toutefois que des estimations et ne reflètent pas la réalité à cause, d'une part, du manque d'infrastructures adéquates pour le suivi-évaluation (S&E) et autres analyses et d'autre part, du fait que le commerce dans ce domaine se développe de façon informelle. Les résultats d'une étude menée dans trois villes du pays, sur les impacts socioéconomiques et environnementaux des POPs en 2004 indiquent que 53,9% sont enterrés et 30,8% jetés et participent ainsi à la pollution des eaux de surfaces et de l'atmosphère, créent des trous d'ozone qui facilitent la pénétration des rayons ultra violets jusqu'à la surface de la terre, contaminent et réduisent les capacités d'infiltration des sols, freinent le développement des systèmes racinaires et donc des plantes, polluent la nappe phréatique, obstruent les canalisations et dégradent les niches écologiques des êtres aquatiques. Au niveau social, on estime annuellement entre 1,000 et 2,500 cas d'intoxication de la population avec 600 à 1,700 cas de décès par an (PNMOCS/ POPs).

Le bétail n'est pas également épargné, les taux de décès par suite d'intoxication des POPs s'élèvent en moyenne par an à 500 têtes à *Tikem* et à 50 à *Bongor*, deux localités situées dans une zone à vocation agricole du pays.

Outre la méconnaissance de leurs quantités, il ressort des différents constats que les problèmes des pesticides au Tchad résident dans leur gestion incontrôlée, en particulier au niveau des circuits de commercialisation, leur mauvaise utilisation, les conditions non adéquates de leur conditionnement et stockage, et surtout la méconnaissance par la majeure partie de la population des risques liés à la manipulation de ces produits sur la santé humaine et l'environnement. En outre, l'insuffisance et l'inefficacité des dispositions législatives et réglementaires, l'absence des moyens techniques et financiers au niveau des institutions en charge de ce secteur et le déficit d'information et de sensibilisation de la population en majorité analphabète, rendent plus complexe la situation.

La gestion rationnelle des POPs constitue donc un véritable défi pour le Gouvernement qui devrait surtout les politiques et les programmes pour mener des activités à tous les niveaux afin de protéger les citoyens et l'environnement contre leurs effets nuisibles. Le PMF pourrait y apporter une contribution significative.

2.3. Politique environnementale, cadre législatif et institutionnel de gestion de l'environnement au Tchad

2.3.1. Politiques, stratégies et plans d'actions environnementales

Les politiques, stratégies et plans d'actions environnementales en cours, sont marquées par les grandes orientations prises par le Tchad à la fin des années 90 pour guider son développement socio-économique au seuil du troisième millénaire. On retiendra:

1. La **Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG)** et la **Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP)** élaborées et adoptées respectivement en 2002 et 2003. La SNBG définit la bonne gouvernance comme une gestion transparente et participative du processus de développement économique et social, fondé sur la primauté du droit et assortie de l'obligation de rendre compte tandis que la SNRP intègre sous forme de cadrage macro-économique des axes inspirés des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) pour réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici 2015. Il s'agit de :
 - Promouvoir la bonne gouvernance;
 - Assurer une croissance forte et soutenue;
 - Améliorer le capital humain;
 - Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables;
 - Restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

Concernant ce dernier axe, il s'agit de prendre en compte, dans leur intégralité, les problèmes environnementaux sous forme de programme intégré, non seulement en termes de gestion de ressources naturelles, mais aussi comme déterminant de la croissance économique et donc de l'amélioration des conditions de vie des populations. Sont notamment concernés: le renforcement du cadre réglementaire et des capacités de gestion des ressources naturelles, et l'amélioration de la gestion de l'énergie domestique.

2. Le **Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR)** qui fait suite à la consultation sectorielle sur le développement rural tenue en juin 1999. Cette consultation intègre les trois principaux secteurs de développement rural à savoir l'agriculture, l'élevage et l'environnement dans un objectif central qui est d'augmenter durablement les

productions dans un environnement préservé. Le PIDR décline cet objectif à travers le Programme de D'Appui au développement local (PROADEL) et le Projet d'Appui aux Services Agricoles et des Organisations Professionnelles (PSAOP). Le PROADEL intègre les actions de développement local, d'aménagement de l'espace rural et de protection de l'environnement tandis que le PSAOP vise l'appui aux services de l'état, aux organisations professionnelles et au secteur privé. Le PIDR prévoit en outre deux programmes transversaux à savoir, le micro financement et le suivi des secteurs du développement rural.

3. Le **Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)** qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNU/LCD). Le Tchad a signé et ratifié cette convention respectivement le 14 octobre 1995 et le 27 septembre 1996. Le PAN/LCD a été élaboré et adopté en 2000. Il se présente comme un ensemble cohérent d'objectifs à atteindre, de résultats attendus et d'axes stratégiques d'actions à mettre en œuvre. L'objectifs global a été formulé comme un objectif de développement et s'énonce comme suit : *«lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse en vue d'une production soutenue et durable »*. Quatre objectifs spécifiques ont été retenus comme des ensembles d'actions que les acteurs à tous les niveaux doivent réaliser pour atteindre l'objectif global. Il s'agit de :

- Protéger, restaurer et mettre en valeur les potentiels productifs ;
- Protéger et sauvegarder les écosystèmes d'importances capitale et menacés ;
- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de lutte contre la désertification
- Gérer les risques. La réalisation des objectifs spécifiques, est elle-même fonction de la mise en œuvre d'un certain nombre d'axes stratégiques. Chaque axe stratégique représente une piste à suivre pour la mise en œuvre des actions et à ce titre, est un paquet d'actions.

4. La **Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB)** qui fait suite à l'activité habilitante du Tchad dans le cadre de la Convention sur la Biodiversité (CBD). Le Tchad a signé cette convention le 30 avril 1993 et l'a ratifiée le 07 juin 1994. La SNPA/DB a été élaboré pendant la période 1997-1998, et adoptée par le gouvernement en septembre 2000. Elle s'ouvre par une vision : une stratégie pour une nation forte dans toutes ses composantes socioculturelles, qui aspire à vivre en harmonie avec son milieu naturel en y prélevant l'essentiel pour son développement tout en laissant un héritage riche en diversité biologique. L'objectif de développement est l'exploitation durable de la diversité biologique (DB). Il est assorti d'un objectif spécifique qui est la gestion et l'exploitation durable de la DB. Les résultats attendus sont au nombre de cinq : (i) connaissance et surveillance de la DB améliorées, (ii) écosystème et espèces menacées inventoriées, conservées et restaurées, (iii) utilisation des ressources de substitution accrue, (iv) pratiques d'exploitation durables adoptées et enfin (v) partage juste et équitable des ressources de la DB.

5. La **Communication Initiale sur les Changements Climatiques (CI/CC)** qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNU/CC). Le Tchad a signé cette Convention le 12 juin 1992 et l'a ratifiée le 30 avril 1993. Sa communication initiale a été faite en septembre 2001 à Marrakech au Maroc (septième conférence des parties). Cette communication a plantée le décor des

mesures d'atténuation à travers un double objectif à savoir renforcer les puits des GES et réduire de manière raisonnable leurs sources d'émissions. Les actions à mener par secteur clé sont :

- Forêt et changement d'affectation des terres (gestion rationnelle des ressources naturelles, lutte contre les feux de brousse, création des forêts, conservation et valorisation de la biodiversité, économie du bois de feu et sa substitution par d'autres sources énergétiques, défense et restauration des sols) ;
- Agriculture et élevage (conservation et de restauration des sols ; conservation et valorisation des eaux, intégration de l'agriculture et de l'élevage et l'adaptation progressive d'un élevage industriel et diversifié),
- Energie (utilisation des combustibles à faible teneur en carbone (gaz), interconnexion électrique, utilisation des énergies renouvelables (solaire et éolienne), contrôle systématique de la qualité des carburants ;
- Industrie (utilisation des combustibles moins polluants dans les industries (gaz, biomasse) ;
- Transport (utilisation de carburant de meilleure qualité ; utilisation des véhicules moins polluants et en bon état de marche et visites techniques obligatoires des véhicules ;
- Déchets solides municipaux et industriels (valorisation des déchets solides à des fins énergétiques par méthanisation et par incinération, valorisation des déchets à des fins agricoles par méthanisation et par compostage, recyclage de certains déchets à des fins diverses à savoir l'alimentation du bétail et de la volaille (embouche), et fabrication d'autres objets usuels).

6. **Le Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (PNMOCS/POPs) et le Programme National Intégré de Gestion des Produits Chimiques et des Déchets (PNI-GPCD)** qui sont destinés à la mise en œuvre d'un certain nombre des conventions relatives aux substances chimiques, ratifiées par le Tchad. Il s'agit notamment de la Convention de Stockholm sur les POPs, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Le PNMOCS/POPs a été élaboré en 2005 son but est de mettre en place un plan d'actions pour une gestion écologiquement rationnelle des pesticides au Tchad d'ici à l'origine 2020 suivants quatre objectifs spécifiques à savoir :

- Renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel ;
- Procéder à la réduction et à l'élimination des pesticides POPs ;
- Renforcer les capacités par la formation et encourager les programmes de recherche et enfin
- Suivre et évaluer les activités sur les pesticides.

Le PNI-GPCD a été élaboré la même année que le PNMCS/POPs et couvre la même période. Son objectif général est de créer et renforcer un cadre de collaboration au niveau national pouvant servir de base non seulement au lancement d'une action efficace et coordonnée en matière de gestion durable des produits chimiques et des déchets, mais également à la mise en œuvre intégrée des traités, conventions et accords internationaux. Ses objectifs spécifiques sont : (i) le renforcement du cadre institutionnel, juridique et

législatif relatif aux produits chimiques et aux déchets, (ii) la mise en place d'un Centre d'information, d'éducation et de communication en matière de prévention des risques et dangers liés aux produits chimiques et déchets, (iii) la promotion d'un Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques et des Déchets (SGH-CEPCD) ; (iv) l'identification et la restauration des sites contaminés par les produits chimiques et les déchets, (v) le développement d'un mécanisme de suivi-évaluation des impacts environnementaux et sociaux dus aux produits chimiques et aux déchets.

7. Le **Schéma directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)** qui a été élaboré et validé en conseil des ministres le 30 avril 2003, comme une suite donnée aux recommandations de la Conférence des Nations Unies relative à la gestion intégrée des ressources en eau (Harare 1998) et reprises au Sommet mondial du Développement durable (Johannesburg 2002). Le SDEA constitue le document de référence en matière de politique de l'eau au Tchad pour la période 2003-2020. Cette politique s'énonce comme un ensemble de douze principes directeurs qui constituent autant d'orientations stratégiques et multisectorielles pour la mise en valeur durable et la gestion des ressources en eau. Les aspects relatifs aux eaux internationales sont énoncés par le onzième principe comme suit : *«l'eau doit être une source d'intégration économique régionale. La gestion de l'utilisation des eaux partagées et de la protection de leur qualité fera l'objet de concertations sous-régionales et sera conduite en conformité avec les accords conclus avec les institutions de bassin, mises en place»*

2.3.2. Législation et réglementation en matière de l'environnement

La protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont très présentes dans les instruments juridiques et réglementaires du Tchad. Parmi les textes fondamentaux on peut citer : le code pénal du 9 juin 1967 dont le titre est entièrement consacré à la répression des délits de destruction ou de dégradation des biens d'intérêt publics, notamment les terres, les cours d'eau et leurs ressources biologiques. Les différentes constitutions, dont la dernière date de 31 mars 1996. D'inspiration libérale, cette constitution instaure un régime de droits et de libertés, qui autorise les activités de développement économique et prescrit explicitement les mesures de protection de l'environnement. Ainsi l'article 47 reconnaît à toute personne le droit à un environnement sain. Ensuite, par l'effet des articles 48 et 52, l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées et chaque citoyen pris individuellement ou collectivement, sont assujettis à l'obligation de protéger l'environnement. La loi n°14/PR du 18 Juillet 1998, définissant les principes généraux de protection de l'environnement, notamment la participation du citoyen, la coordination nationale et la collaboration avec la communauté internationale (art.4 à 7). Aux niveaux sectoriels (décentralisation, foncier, forêt, faune, pêche, POPs) il existe une panoplie de code, lois, décrets et arrêtés.

Force est cependant de constater que l'ensemble des textes existants actuellement n'est pas clairement suffisant pour répondre aux besoins. D'abord leur lecture minutieuse devrait révéler de nombreuses contradictions, notamment avec les dispositions des conventions internationales ratifiées par le Tchad ; ensuite, beaucoup des textes sectoriels sont relativement anciens et enfin il manque encore beaucoup de décrets et arrêtés d'application des lois fondamentaux. Certaines de ces anomalies sont exploitées par des agents de l'Etat à leur profit personnel. Par ailleurs, il serait également nécessaire que les institutions – notamment les services déconcentrés – aient des moyens en personnel et des capacités qui

leur permette de porter la législation en matière de l'environnement et de gestion des ressources naturelles sur le terrain.

2.3.3. Cadre institutionnel de gestion de l'environnement

□ Services et institutions de l'Etat

La constitution du 31 mars 1996 accorde la compétence à un certains nombre d'institutions qui peuvent statuer sur les questions environnementales. Il s'agit de:

- **L'Assemblée nationale**, en tant que organe chargé de voter les lois, est compétente pour statuer sur les questions environnementales. La détermination des principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles relève de la loi selon l'article 125 de la constitution de 1996.
- **Collectivités territoriales décentralisées** (communautés rurales, communes, départements et régions) au terme de la constitution, sont chargés d'assurer dans les limites de leur ressort et avec le concours de l'Etat, la protection de l'environnement.
- **Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE)**, créé par décret n° 822 /PR/MET/95 du 20 octobre 1995, a pour mission d'impulser, d'harmoniser et de veiller à la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives à la protection de l'environnement en vue de garantir un développement durable au Tchad. Il est un organe interministériel présidé par le Premier Ministre, secondé par le Ministre en charge du Plan. Le Ministère en charge de l'Environnement (MEE) assure le Secrétariat Exécutif et l'Organe National de Coordination de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (ONC/CNU/LCD) fait office de Secrétariat Technique. Seize autres départements ministériels concernés par les questions de l'environnement et représentés par leur ministre respectif, en sont membre.
- **Ministère en charge de l'Environnement et de l'Eau (MEE)** l'administration centrale de l'environnement existait avant 1986 sous la dénomination du Ministère des Eaux et Forêts. Cette dénomination initiale traduit le caractère sectoriel (Eaux et Forêt) des actions menées jusqu'à cette date à partir de laquelle le vocable « environnement » a fait son apparition dans la sphère politique tchadienne. Ce geste implique une prise de conscience du caractère global de l'action environnementale et traduit une volonté et un engagement des autorités tchadiennes à se préoccuper de la protection de l'environnement comme gage d'un développement durable. Initialement rattaché au tourisme et prenant la dénomination du Ministère de l'Environnement et du Tourisme, le département de l'environnement a été jumelé à celui de l'eau en 1997. Ses attributions ont été souvent modelées depuis lors, mais sont maintenant fixées par le décret n°501/PR/MEE/2002 du 13 décembre 2002. Il s'agit « *de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'environnement dans le cadre de la politique générale définie par le Gouvernement* ».
- **Institutions publiques spécialisées** : certaines institutions nationales, participent aux efforts de protection de l'environnement en général et à la conservation de la diversité biologique en particulier. On citera dans ce titre : (i) l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) ; (ii) le Centre National d'Appui à la

Recherche (CNAR) très actif dans les recherches paléontologique ; (iii) l'Université de N'djamena et les Instituts Universitaires de *Sarh, Mongo et Abéché*; (iv) le Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique de Farcha (LRVZF) ;(v) les fermes semencières de *Gassi* et de *Bébidja*.

Tous ces services et institutions de l'Etat pourraient être des partenaires utiles du PMF/FEM. Cependant, le plus grand espoir demeure aux niveaux des paysans et de la société civile, car à cause des difficultés économiques et financières d'une part et de l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines, l'Etat tchadien, malgré ces institutions mises en place n'arrive pas à exécuter efficacement ses politiques/stratégies et plans en matière environnementale.

□ Organisation de la société civiles et des communautés de base

• Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs)

L'avènement des ONGs au Tchad, remonte dans les années 1980s. Il est intervenu a la suite de l'appel lancé par le gouvernement tchadien lors de la table ronde de Genève sur le Tchad, a l'endroit de la communauté internationale de venir en aide au peuple du Tchad, éprouvé par les calamités de tous ordres : guerre civile, sécheresse et désertification, épidémies et maladies endémiques. A partir de ce moment, les ONGs du Nord, c'est-à-dire des pays développés commencèrent à arriver massivement dans le pays et ayant comme principales activités la distribution des vivres et des médicaments et la réinsertion des personnes déplacées.

Peu a peu ces ONGs ont orienté leurs activités vers le développement a travers les projets intégrés ou sectoriels. Mais on ne savait pas qui faisait quoi et comment les sites étaient choisis. Pour mettre un terme à cette anarchie observée dans la répartition géographique des ONGs et de leurs activités et pour mieux conformer leurs actions aux options nationales en matière de développement, le Gouvernement a décidé de mettre sur pied une structure dont la mission, serait de coordonner et suivre toutes les actions initiées et exécutés par les ONGs sur l'ensemble du territoire national.

C'est ainsi que le Comité Interministériel de Coordination des Activités des ONGs (CICA/ONG) a été créé par Ordonnance n° 27/PR/85 du 23 octobre 1985. La tutelle de ce comité a été confiée au Ministère de la Promotion Economique et du Développement (MPED). Le Décret n° 677/PR/MPR/85 de la même date détermine les attributions dudit comité et crée le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) qui est en fait l'organe exécutif de la CICA/ONG qui exécute la plénitude des attributions ci-après : (i) recenser toutes les ONGs installées au Tchad, (ii) planifier leurs interventions en accord avec les départements ministériels concernés, et (iii) orienter leurs actions en fonction de la stratégie de développement national.

Le SPONG est aujourd'hui devenu une direction technique du Ministère en charge du Plan, (Décret no 558/PR/MPDC/2002). Il s'agit de la DONG (Direction des ONG) qui assure la coordination et le suivi des actions de nombreuses ONGs opérant au Tchad. On en dénombre aujourd'hui plus d'une centaine qui mènent des actions d'appui au développement dans de multiples domaines : environnement, agriculture, élevage, artisanat, santé, éducation. Certaines ONGs se sont regroupées en réseaux ou collectifs. C'est le cas du Comité d'Information et de Liaison des ONG (CILONG) qui regroupe particulièrement les ONGs internationales (APICA, ACORD, ACRA, AFRICARE, BELACD, SECADEV, et dans le

domaine urbain: AFVP, et CARE international) tandis que les ONGs nationales sont regroupées à la Fédération des ONGs Tchadiennes (FONGT).

Ces ONGs, qu'elles soient nationales ou internationales, ont accumulé des acquis importants, notamment en ce qui concerne l'organisation des villageois, la responsabilisation paysanne, la mise en place d'infrastructures communautaires et de structures d'appui à la production, la vulgarisation des techniques appropriées, la formation, l'animation féminine etc. Les principaux problèmes identifiés en ce qui les concernent sont :

- ✓ Les méthodes de vulgarisation et d'encadrement des populations rurales ne sont pas toujours très bien définies ;
- ✓ Méfiance des ONGs vis-à-vis des services techniques et le manque de compétences requises en matière d'environnement et dans les domaines focaux du FEM

• **Les Organisations à Base Communautaire (OBCs)**

Au cours des deux dernières décennies, les OBCs ont connu un foisonnement impressionnant, sans doute favorisé par une mutation sociopolitique très favorable. En effet, une importante réflexion sur ce thème a été développée, notamment au travers des journées de la concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif d'avril 1992. La même année, un cadre juridique adapté à ce secteur a été défini. Il s'agit de l'ordonnance 025/PR/92 portant statut général des groupements à vocation coopérative et des coopératives, complétées par le décret d'application n° 137/PR/MA/93 déterminant les modalités de reconnaissance et de fonctionnement des groupements du monde rural.

Ce qui s'est traduit par de profonds changements aux niveaux d'approches stratégique et institutionnelle : l'état a amorcé un désengagement de ces interventions, notamment en ce qui concerne l'importance de l'encadrement, ce qui implique une plus grande responsabilisation des communautés à la base. L'émergence d'organisations rurales reconnues, doit permettre d'adapter le développement rural aux réalités économiques et environnementales du pays, notamment par la prise en charge par les communautés elles-mêmes de certaines activités. Il faudrait d'ailleurs souligner que généralement, la pérennité des groupements et le volontariat de leurs membres, sont liés à l'obtention d'un avantage économique.

La stratégie à long terme du gouvernement est donc de permettre la constitution des groupements sur la base des activités économiques, notamment la production agricole au sens large. L'Etat s'est engagé par ces actes, à accompagner le monde rural dans son épanouissement. Les institutions étatiques et les ONGs de diverses horizons qui œuvrent à la maturation des organisations de base, ont donc saisi cette occasion pour redoubler d'efforts. Ainsi, dénombrerait-on déjà au début des années 1990s un grand nombre des groupements villageois (14,000 en 1992). En 1999, le diagnostic réalisé lors de la consultation sectorielle sur le développement rural, indique près de 25,000 groupements et plus de 4,000 associations villageoises en zone soudanienne (tiers sud du pays) ; en zone sahélienne (centre du pays), l'organisation du monde rural est plus récente et moins avancée que dans la zone soudanienne et le nombre des groupements villageois est estimé à 3,000 et enfin en zone saharienne, le monde rural est faiblement structuré.

Au niveau national, ces organisations paysannes sont classées dans quatre catégories qui sont : (i) les groupements d'épargne et de crédit qui connaissent un développement important

actuellement, surtout dans la zone soudanienne (caisse mutuelle d'épargne et de crédit – CMEC- Caisses rurales d'épargne et de crédit –CRED- clubs d'épargne et de crédit –CEC etc.), (ii) les groupements d'intérêts locaux qui sont constitués pour répondre aux problèmes que rencontrent localement les populations et servent à mobiliser les ressources nécessaires, pour résoudre collectivement ces problèmes. C'est le cas des populations rurales d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, de chasseurs et d'artisans, qui ont compris aujourd'hui, que même la terre est un bien périssable et qu'il faille adopter un autre comportement que de se résigner à la fatalité. D'où des initiatives volontaristes dans la gestion de l'environnement. Ces populations, prenant ainsi conscience de l'effet de la dégradation de l'environnement, se prêtent à développer depuis un certain nombre d'années, le plus souvent, sous l'impulsion des ONG, des actions communautaires de protection de l'environnement (Villages VERT, ILOD, CVS etc.) ; (iii) les fédérations et unions des groupements, encore embryonnaires, fragiles, et nécessitant des appuis pour réaliser des projets économiquement viables et enfin, (iv) les organisations à caractère plus ou moins syndical, qui jouent le rôle d'interface dans les négociations avec les opérateurs privés et l'Etat. C'est le cas du Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne (MPZS) constitué en 1992 et la Plate Forme Paysanne (PFP) mise sur pied en 1997, qui se sont particulièrement illustrés lors des négociations sur le dossier pétrole.

La faiblesse de l'administration de proximité, due à l'étendue du territoire et l'insuffisance des moyens opérationnels dont disposent les services de l'Etat et les ONGs, n'ont pas permis de réaliser des avancés importantes malgré les possibilités offertes, notamment par les dispositions de l'ordonnance 025/PR/92. Ce qui se traduit par plusieurs difficultés relevées au sein même des OBCs :

- L'existence de « groupements fictifs » et de courte durée de vie crée uniquement pour satisfaire la demande des structures d'appui et non administratives de leurs membres ;
- Un manque de formation des responsables paysans qui se posent avec d'autant plus d'acuité que la grande majorité d'entre eux est analphabète ;
- L'insuffisance de moyens d'information de ces responsables ;
- Un fonctionnement interne de groupements qui a du mal à se démarquer de celui des structures traditionnelles ;
- La multiplicité des interlocuteurs institutionnels qui n'ont pas tous la même politique en matière d'organisation et de fonctionnement ;
- Un manque de moyens matériels accentuant la dépendance par rapport aux organismes d'appui ;
- L'ingérence des autorités administratives et politique dans la gestion des groupements

Cadre de partenariat avec les autres donateurs

2.4.1. Le secteur privé

L'exploitation, la transformation et la commercialisation des ressources naturelles sont de plus en plus effectuées par le secteur privé. C'est ainsi que la collecte et l'exploitation de la gomme arabique (*Acacia senegal*), la chasse, l'exploitation des mines font l'objet d'une vive concurrence entre les entrepreneurs tchadiens associés à des hommes d'affaires étrangers. Le secteur privé tchadien est dominé par l'informel. Cependant quelques institutions représentatives du secteur formel sont opérationnelles. Il s'agit notamment de la Chambre de

Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat (CCIAMA), le Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT), le Réseau de l'Entreprise au Tchad (RET) et l'African International Business (AIB). Les entreprises et sociétés privées de différentes natures sont nombreuses et peuvent cofinancer les actions avec le PMF soit parce que directement impliquées dans l'exploitation des ressources et donc soucieuses de soigner leurs images de marques (cas des pétroliers), soit pour des besoins purement publicitaires (cas de société de téléphonies par exemples).

Les exploitants de bois-énergie et autres produits forestiers, de produits de pêche s'organisent de plus en plus en coopératives pour optimiser leurs affaires et professionnaliser leurs activités. Ces organisations des professionnels peuvent être des partenaires du programme. Enfin depuis quelques années, se développent par ailleurs des activités de consultance à travers des bureaux d'études avec pour ambition de promouvoir et de valoriser l'expertise nationale.

2.4.2. Les organismes de coopération

Ce sont les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) non seulement du gouvernement mais aussi des collectivités locales, des populations et leurs organisations, de la société civile et du secteur privé. Ces organismes sont des institutions régionales et/ou sous régionales, les institutions de coopération bilatérale et multilatérales.

(1). Les institutions régionales et sous régionales ayant leur siège et/ou leurs correspondants au Tchad sont les suivantes: la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA). Le Comité National du CILSS (CONACILSS), la Commission des Forêts d'Afrique Centrales (COMIFAC), le RAPAC (le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale).

(2). Les partenaires de Coopération bilatérales sont entre autres : l'Agence Française de Développement (AFD), le Service de la Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France, la Coopération Allemande, (GTZ), la Coopération Chinoise de Taiwan, la Coopération Suisse, la Coopération Américaine, la Coopération Américaine.

(3). Les organismes de coopération, multilatérales actives dans l'environnement au Tchad sont:

- ✓ Les organismes internationaux de coopération: l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) interviennent en appui à des actions de gestion des ressources naturelles dans la zone sahéenne et en zone soudanienne.
- ✓ Les organismes du système des Nations Unies: le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR).
- ✓ Les Institutions de Bretton Woods : la Banque Mondiale (BM), le Fonds Monétaire International (FMI).

- ✓ Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) gérée principalement par la BM, le PNUE et le PNUD avec la collaboration d'autres agences multilatérales et les Secrétariats des Conventions.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1 Introduction à la 5^{ème} Phase Opérationnelle (OP5)

En réponse aux recommandations contenues dans le rapport de la quatrième évaluation indépendante du PMF/ FEM, le programme, pour sa OP5, se focalisera sur les résultats suivants :

- Le document de stratégie de la OP5 est révisé à partir de nouvelles orientations stratégiques ;
- Un portefeuille de projets bien conçus qui intègrent de nouveaux domaines et thèmes focaux FEM est mis en œuvre ;
- Les avantages locaux et mondiaux du programme sont démontrés et appliqués ;
- La durabilité du programme et des projets est accrue ;
- Le potentiel du PMF en tant que programme central du FEM est réalisé.

Pour cela, 5 axes stratégiques guideront le programme :

- La définition des impacts dans les domaines de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté et de l'autonomisation des promoteurs;
- Le focus pour accroître les impacts ;
- La mobilisation des ressources ;
- La durabilité ;
- Le partenariat.

Le renforcement des actions de suivi et de contrôle sera une question centrale pour le PMF dans PO5. La dernière évaluation générale du PMF a souligné un ensemble de bonnes actions dans le suivi et l'évaluation. Toutefois, elle a aussi recommandé que le dispositif de Suivi-Evaluation (S&E) soit davantage renforcé.

3.1.1. Orientation d'impacts

Partant des acquis de la OP4, le PMF Tchad mettra l'accent sur l'atteinte d'impacts résultant les produits des projets dans les domaines de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté et de l'autonomisation des promoteurs. Pour l'atteinte de ces impacts, les principaux éléments de la stratégie de la OP4 seront reconduits (la concentration géographique et thématique, les moyens d'existence durables, l'approche programme).

Au niveau environnemental, il sera recherché à travers le portefeuille : (i) l'amplification et la massification des impacts réalisés lors de la quatrième phase dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et des eaux internationales, notamment dans les aspects relatifs à la conservation des écosystèmes et des espèces, la restauration des terres dégradées, le contrôle de la pollution des eaux, la réduction des émissions de GES; (ii) la poursuite des expériences réussies dans les domaines de la dégradation des terres et des polluants organiques persistants, leur extension et la mise en œuvre d'actions nouvelles susceptibles d'avoir des impacts positifs sur l'environnement.

Au plan de la réduction de la pauvreté, il sera recherché des liens entre le PMF, les programmes de lutte contre la pauvreté et les programmes d'appui aux activités génératrices de revenus aussi bien au niveau des communautés de base que des collectivités locales. Le couplage du Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement (FAED) et de la mutualisation constitue un outil efficace dans la réduction de la pauvreté.

Au niveau de l'autonomisation des promoteurs, l'expérience de la mise en réseau des projets sera poursuivie et renforcée. L'exécution des projets sera évaluée par les différents réseaux. Ces programmes seront appuyés par le renforcement des capacités des OBCs et des membres des réseaux. Par ailleurs l'application de l'approche genre permettra une meilleure prise en compte des groupes vulnérables et marginalisés.

Le CNP préconise que dans chaque projet, les avantages de l'environnement mondial et les avantages locaux soient identifiés lors de la formulation. Les canevas d'élaboration des projets seront modifiés dans ce sens.

3.1.2. Zones de concentration géographique et thématique

Pour OP5, il s'agit de maintenir, consolider et élargir l'approche « zones de concentration géographique et thématique » de la OP4 dans le cadre d'une approche-programme. L'approche-programme est un des éléments stratégiques fondamentaux du PMF au Tchad. C'est une approche pluripartenariale, multisectorielle, intégrative et dynamique. En se focalisant sur la concentration thématique et géographique de l'assistance, la concertation avec tous les acteurs et la coordination des actions, l'approche programme permet de profiter de l'effet synergie résultant de la sommation d'avantages comparatifs générés par différents programmes/projets. L'approche programme se justifie par:

- ✓ Les moyens limités du PMF/FEM face à la nécessité d'intégrer deux priorités : celle du FEM (domaines focaux et programmes opérationnels) et celle des bénéficiaires (éléments dits non-FEM, couvrant les conditions de vie des populations) ;
- ✓ L'hypothèse selon laquelle l'effet synergie qui en résulterait contribuera positivement à l'atteinte des avantages environnementaux mondiaux, à l'amélioration des moyens d'existence des populations et à une plus grande visibilité du programme et des impacts ;
- ✓ Des coûts administratifs réduits ;
- ✓ La diversité des intérêts des parties prenantes.

Les options sont basées sur l'établissement de Zones de Concentration Géographique et Thématique (ZCGT), et sur la promotion d'un mécanisme de concertation, de coordination et d'échange entre les parties prenantes (mise en réseau).

A. La concentration géographique et thématique

A travers les actions du PMF/FEM, il s'agit:

- De rentabiliser les acquis et le capital d'expériences accumulés lors des différentes phases opérationnelles ;
- De choisir les domaines focaux du FEM classés comme étant les plus importants au Tchad et dans lesquels un avantage significatif peut être apporté à l'environnement mondial ;

- D'accorder une priorité au domaine focales du FEM pour lequel la mobilisation des ressources financières et humaines poserait le moins de problèmes.

La Stratégie de la conservation de la biodiversité a permis d'identifier, de localiser dans le *Logone Occidental* et *Oriental*, le *Mayo Kebbi* est et Ouest, le *Moyen Chari*, le *Mandoul*, le *Chari Baguirmi*, le *Batha* et le *Guera* et de classer par ordre de priorité certains critères, les principaux sites de haute biodiversité au Tchad ainsi que les risques y afférents. Ces sites de haute biodiversité sont : (i) les Parcs Nationaux et les Réserves ; (ii) les écosystèmes fluviaux et lacustres ; (iii) les forêts classées; (iv) les forêts du domaine protégé et terroirs agricoles et la richesse de sa flore ; (v) les Forêts Sacrées (dans le *Moyen Chari*, dans le *Mandoul* et dans les deux *Logones*).

Les actions du PMF/FEM sont orientées sur ces sites en mettant l'accent sur ceux régis par des traités, accords et conventions internationaux.

La zone Biodiversité/dégradation des terres dans le Mayo Kebbi

Pendant PO5, le PMF Tchad en synergie avec le PMF Cameroun soumettra deux projets 'COMPACT' pour approbation au CPMT. L'un pour la zone partagée du parc National du *Mayo Sena-Oura* et celui de *Boubandjida*, le second est celui du Lac *Léré-Tréné* qui transbordent avec la partie nord du Cameroun (*Bénoué*) toujours en synergie avec le PMF Cameroun. Ces zones vont bénéficier, lors de PO5, d'un nouveau programme COMPACT en tant que site du Patrimoine mondial, Réserve de Biosphère transfrontalière, reconnue par l'UNESCO.

La zone Biodiversité/Dégradation du Guéra et du Batha

Le parc national de *Zakouma*, situé entre le *Guera* et le *Salamat*, occupe une superficie de 300,000 ha, bénéficiera de la restauration des sites dégradés par l'action de reboisement. Les plans d'aménagement en vue de la gestion communautaire de la réserve de faune d'*Aboutelfane*, d'une superficie de 110,000 ha sans appui, celui de *Siniaka-Minia* avec une superficie de 426,000 ha et celui de *Ouadi Rimé- Ouadi Achim* avec 800,000 ha. La lutte contre la dégradation de terres sera répliquée à partir des projets de restauration antérieure dans 20% de la superficie de la Réserve de Biosphère du Lac *Fitri*.

La zone Biodiversité/Dégradation du Moyen Chari

Le Parc National de *Manda* 114,000 ha qui a déjà bénéficié d'un financement du projet conservation et utilisation durable de la biodiversité dans le *Moyen Chari* pour sa restauration et sa gestion durable sera appuyé par le PMF pour des activités connexes, la réserve de faune du *Bahr Salamat* (2,060,000 ha) et la réserve communautaire de *Nyala* (10,000 ha) feront l'objet d'un plan de gestion communautaire. Il est à envisager un plan de restauration de la réserve forestière de *Djoli Kéra*.

B. La mise en réseau comme stratégie d'amplification des impacts

Dans chaque zone, le PMF va impulser un mécanisme de concertation et de coordination regroupant les représentants de toutes les parties prenantes. C'est dans ce cadre qu'il faut situer, lors de la PO5, la mise en réseau des projets PMF en vue de l'atteinte des avantages environnementaux mondiaux. C'est ainsi que chaque ZCGT à un réseau formel et fonctionnel de projets PMF. Ces réseaux sont :

- ✓ Le réseau *Mayo Kebbi* pour la Protection de l'Environnement Mondial, site de Lamentin ILOD, regroupera ILOD *Léré-Tréné*, ILOD *Goumadji*, regroupement des promoteurs s'occupant de la réserve de faune de *Binder Léré*, et de la forêt classée de *Yamba Berté*, un nombre précis de projets PMF opérant (ou ayant opéré) à la périphérie des parcs nationaux et des Zones Intégrales de Protection (ZIP) lacustre ;
- ✓ Le réseau du *Logone Occidental* regroupant les promoteurs/ONGs de projets PMF dans la zone ;
- ✓ Le réseau environnement développement *Logone Occidental* qui regroupera tous les projets PMF dans la zone et tous les autres réseaux par concentration géographique

Au cours de la PO5, en plus du financement des ONGs, OBCs individuels intervenant le plus souvent au niveau d'un village, le PMF va financer des réseaux (en relation avec les communautés rurales, entités géographiques plus vastes, institutionnellement homogène). En effet, les réseaux sont indiqués pour jouer le rôle de point focal du PMF dans les différentes zones de concentration, en vue de :

- ✓ Consolider, démonter et accroître les résultats atteints par le PMF lors de OP4 ;
- ✓ Mettre en œuvre certains mandats du programme : détermination d'impacts, amplification de ces impacts pour des changements de politique ; exécution éventuellement de projets stratégiques de US\$150,000 (projets thématiques consolidés, transversaux ou transfrontaliers : Tchad-Cameroun, ou Tchad-République Centrafricaine du PMF).

Au total, « l'approche programme » combinée à « l'approche réseau » peut permettre d'atteindre (i) l'effet synergie entre projets PMF, (ii) entre projets PMF et projets d'autres partenaires, et (iii) d'élargir la zone couverte et de créer une masse critique d'actions dont la taille et la portée faciliteront l'expansion et l'augmentation de l'échelle des résultats.

3.2 Principales priorités du programme

3.2.1. Priorités nationales

Partant de l'analyse précédente du secteur de l'environnement et des consultations, les objectifs prioritaires retenus sont ceux figurant dans le SNRP : (i) la valorisation des ressources forestières ; (ii) la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification ; (iii) la sauvegarde de la faune et de la flore ; (iv) la sauvegarde de l'environnement halieutique ; (v) la recherche d'un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité ; (vi) la valorisation des ressources sauvages ; (vii) l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ; (viii) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; (ix) l'accroissement de l'accès des populations pauvres aux énergies de substitution ; (x) la gestion communautaire des aires protégées ; (xi) l'optimisation des interventions de l'Etat conformément au Code de l'environnement.

3.2.2. Priorités locales

Au niveau local, les demandes exprimées concernent le renforcement et la réplique des expériences du PMF acquises au cours de la OP4. Ainsi, les priorités porteront sur l'implication, à travers les réseaux des projets PMF, des communautés rurales situées à la périphérie des APs (parcs nationaux, réserves naturelles) pour l'élargissement des impacts

dans les domaines du FEM à partir de l'expérience des projets de la PO4. Les groupes vulnérables marginalisés seront ciblés.

Dans la Réserve de Biosphère et Patrimoine mondial du lac *Fitri*, des projets d'inversion à la dégradation des terres seront répliqués: pépinières communautaires, lutte contre les feux de brousse, apiculture, réserve naturelle communautaire, récupération des sols salés, conservation de la biodiversité.

Dans le **Logone occidental**, les thèmes prioritaires seront: la restauration des terres dégradées et valorisation des forêts- galeries; gestion communautaire durable des ressources naturelles; la biomasse comme source d'énergie; la résilience socio-écologique aux changements climatiques; utilisation de l'énergie solaire.¹¹ Dans le **Chari Baguirmi**, le thème central sera axé sur les eaux internationales et la dégradation des terres (érosion hydrique) auquel s'ajoutera l'énergie solaire. Dans le **Moyen Chari**, les thèmes retenus sont la biodiversité, la dégradation des terres et les eaux internationales.

Pour la zone de concentration géographique du **Logone Occidental**, les thèmes prioritaires à répliquer à partir des projets de la OP3 et OP4 : gestion communautaire durable des ressources naturelles ; la biomasse comme source d'énergie.

Dans le domaine de la biodiversité : les projets PMF de la PO5 doivent contribuer à une meilleure conservation/protection de la biodiversité au niveau de la périphérie des forêts galerie de la *Dodje* à 10% de la superficie totale. Pour cela, il faudra un plan de reboisement reposant sur la plantation de 1,250 arbres par ha (ou l'équivalent d'un ha), ce qui devrait correspondre à la mise en œuvre de x projets. A cela il faudra ajouter la consolidation des projets suivants: réserve naturelle de des espèces en voie de disparition, plantes médicinales, tel que dans la réserve forestière du Lac *Wey*.

Dans le domaine de la dégradation des sols : l'expérience de la fabrication de compost à partir des algues biomasse sera développée, création des réserves communautaires en vue de leur enregistrement dans le programme IPEN. Pour la lutte contre la dégradation des terres (érosion hydrique) à partir de l'extension de l'expérience du projet « *Projet de Défense, restauration valorisation Participative des Terres Agricoles dégradées dans la sous préfecture de Melfi* »¹² y seront également répliqués. Le projet agro biodiversité du Centre Agro écologique de Benoye (BELACD)¹³ et du Groupement pour la promotion protectrice de l'Environnement,¹⁴ y seront répliqués et du *Jotropha Curcas*, les réserves de forêts communautaires, ferme pilote de faune sauvage,

Dans le domaine des changements climatiques : l'expérience du projet d'énergie rurale à partir de la biomasse sera évaluée et éventuellement répliqué, tant qu'un projet d'utilisation de l'énergie solaire comme source d'énergie.¹⁵

Pour la zone de concentration géographique **Logone Oriental** : dans le domaine de la dégradation des sols, la vision « bassin versant » de cet ensemble marqué par l'érosion hydrique permet d'envisager d'ici 5 ans de contribuer au maintien de la stabilité et de

¹¹ En y répliquant les projets CHD/SGP/OP4/CORE/09/02/02, CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/05, CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/02, CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/03.

¹² CHD/SGP/OP4/CORE/09 /01/03

¹³ CHD/SGP/OP4/CORE/09 /03/03

¹⁴ CHD/SGP/OP4/CORE/09 /03/05

¹⁵ A partir de l'extension du projet CHD/SGP/OP4/CORE/09 /02/02 et des projets CHD/SGP/OP4/CORE/09 /02/05

l'intégrité de l'écosystème d'une part, et à l'élimination des obstacles à la gestion durable des sols ; le plan d'actions devra envisager , lutte contre la dégradation des terres à partir de l'extension de l'expérience du projet « *Projet de Défense, restauration valorisation Participative des Terres Agricoles dégradées dans la sous préfecture de Melfi* ».

Dans le domaine de la biodiversité, le projet agrobiodiversité du BELACD et du Groupement pour la promotion protectrice de l'Environnement y seront répliqués et les réserves de forêts communautaires. Dans le domaine des changements climatiques, le projet « *énergie solaire de Gore-Boh* » sera répliqué.

Pour les zones de **Hadjer Lamis**, **Guera**, le **Batha**, et dans le **Lac Fitri** (site du Patrimoine Mondial) et la périphérie du Parc National de *Zakouma*: pépinières communautaires ; lutte contre les feux de brousse ; apiculture ; réserve naturelle communautaire ; récupération des sols salés ; conservation de la biodiversité. Les projets de la PO5 contribueront à une meilleure conservation de la biodiversité au niveau de la périphérie des 10% de la superficie totale de cette aire protégée, avec la consolidation de projets de la PO4. Pour *Aboutelfane*, *Siniaka-Minia* et les terres salées dans le canton de *Abidimi*, une formation et sensibilisation des riverains à la gestion durable des ressources fauniques (gomme arabique, palmeraies, création des réserves naturelles communautaires) est envisagée.

Pour la zone de concentration géographique du **Mayo Kebbi** : périphérie du Parc National de *Sena-Oura*, Parc National transfrontière ; Reserve lacustre de *Léré* et *Tréné*) : gestion participative communautaire des aires protégées . Les projets PMF PO5 vont contribuer à une meilleure conservation de la biodiversité au niveau de la périphérie des 10 % de ces APs, et permettra de renforcer la protection et la conservation de la biodiversité dans les Parcs nationaux de *Sena-Oura*, et la Reserve marine à Lamentin de *Léré* (Tchad Cameroun).

Dans le domaine de la dégradation des sols : l'expérience de du centre agro-écologique de Benoye, de Guelendeng; et celui de Djoli seront répliqué au niveau de 3 sites.¹⁶ Dans le domaine des eaux internationales, les eaux du Tchad, qu'il s'agisse des hydro-systèmes de surface ou des réserves souterraines, sont essentiellement partagées avec les pays voisins. Les deux principaux fleuves que sont le *Chari* et le *Logone* ainsi que leurs vastes plaines d'inondation, sont partagées avec la République Centrafricaine et le Cameroun. En hautes eaux, le *Logone* alimente par déversement, le *Mayo-Kebbi*, un affluent de la Bénoué (Cameroun) reliant ainsi les deux bassins : Niger et Lac Tchad. Lac endoréique, ce dernier est partagé entre 4 pays (Niger, Nigeria, Cameroun, et Tchad).

Les épisodes de sécheresse au cours des trois dernières décennies ont engendré une baisse significative des apports en eau de surface, à laquelle s'est superposé un phénomène généralisé d'ensablement et quelques fois d'invasions de ces points et cours d'eau par les plantes. L'action de l'homme n'a pas été en reste. En particulier les grands projets d'irrigation mal planifiées, résultant de peu de coopération entre les Etats qui ont entraîné en amont des détournements de grandes quantités d'eau, menaçant les économies locales dépendant de la pêche, des pâturages et des cultures de décrue implantées en aval. Pendant que le débit des fleuves diminuent et que le Lac Tchad se rétrécit, la concurrence s'intensifie entre les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires, les petits et gros usagers de l'eau et les populations en amont et en aval. Les communautés riveraines se sont rapprochées de l'eau, s'implantant dans des zones précédemment recouvertes par le Lac Tchad et où les frontières

¹⁶ CHD/SGP/OP4/CORE/09/03/02

nationales n'étaient pas matérialisées, ce qui donne lieu à de nouveaux conflits territoriaux entre Etats.

Les enjeux de la gestion des eaux internationales pour le Tchad, reposent donc plus sur la coopération et la concertation entre usages, la protection de la qualité des eaux et la préservation de leurs écosystèmes. L'approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) pourrait à cet effet, constitué un outil clé.

POPs et eaux internationales: les projets PMF devront contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux et des sols dans cette zone. Au moins trois projets y seront mis en œuvre dans les domaines de l'information, sensibilisation; renforcement des capacités; diminution de l'utilisation des POPs et influence sur les politiques et un projet COMPACT sera développé en synergie avec le PMF Cameroun et celui du PMF RCA.

Résultats OP5 dans le domaine de la biodiversité :

- reboisement de sites dégradés dans les aires protégées (10% des 131,841 km²) des sites dégradés des APs restaurés)
- sensibilisation des populations sur l'importance des aires protégées
- mobilisation sociale pour la conservation/protection des aires protégées
- formation des bénéficiaires
- diminution des superficies à restaurer
- codes de conduite participatifs formalisés
- les parties prenantes sont motivées pour conserver/protéger les APs

Résultats OP5 dans le domaine de la gestion durable des sols :

- mise en place d'ouvrages anti érosifs (200 km de cordons pierreux; 1,000 tranchées ; 2,000 fosses d'infiltration des eaux de pluies)
- création d'ouvrages de rétention des eaux de ruissellement
- mise en défens et reboisement des espaces dégradés (100,000 plants régénérés/plantés)
- la fertilité des terres est restaurée
- les terres dégradées restaurées sont gérées durablement
- les nappes souterraines sont réalimentées par les eaux de ruissellement
- les formations forestières dégradées ou disparues sont régénérées

Résultats OP5 dans le domaine des eaux internationales :

- information, sensibilisation des populations sur l'importance des écosystèmes côtiers
- mobilisation sociale pour la conservation/protection des écosystèmes côtiers des aires protégées
- reboisement des sites côtiers dégradés
- formation des bénéficiaires
- les contaminants au niveau des eaux internationales sont réduits
- les codes de conduite participatifs sont formalisés et appliqués
- les parties prenantes sont motivées pour conserver/protéger les APs
- les zones forestières et savane dégradées sont restaurées

Résultats OP5 dans le domaine des POPs :

- information, sensibilisation sur les POPs (à l'échelle nationale et en particulier dans les zones d'utilisation des pesticides dans les activités agricoles)
- mobilisation sociale pour la non utilisation des POPs

- renforcement des capacités dans le domaine des POPs (biopesticides)
- collecte et traitement de contenants de POPs et de produits chimiques
- réduction de l'utilisation des POPs
- élimination de contenants de POPs ;
- réduction directe du ruissellement des POPs dans le Lac Tchad ; dans les fleuves Chari et Logone ;
- les populations riveraines des eaux dans le Lac Tchad ; dans les fleuves Chari et Logone sont informées, sensibilisées sur les POPs

Résultats OP5 dans le domaine des changements climatiques :

- information, sensibilisation des populations sur les changements climatiques
- mobilisation sociale pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelable
- formation des bénéficiaires
- équipement des ménages en source d'énergie renouvelable
- les parties prenantes sont conscientes des impacts potentiels des changements climatiques
- la capacité de séquestration augmentée

3.2.3. « Niche » du PMF/FEM par rapport aux priorités nationales et à l'intervention des donateurs

Le PMF/FEM travaille très souvent avec des communautés et des localités qui connaissent une multitude de problèmes de développement économique et social, dont ceux des domaines focaux du FEM ne constituent qu'une partie. Parmi ces communautés figurent des Groupes Vulnérables et Marginalisés (GVM), une des cibles du PMF. Ainsi malgré ses financements limités le PMF s'est trouvé souvent confronté à la problématique de la prise en charge des conditions de base du développement tel que l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'encadrement des femmes, le volet génération de revenus ou autres éléments hors FEM.

Ces conditions de base s'avèrent nécessaires à la réussite d'un projet et restent souvent vitales pour amener l'acceptation et l'appropriation locales des interventions du PMF. Le PMF a appris que l'atteinte des avantages environnementaux mondiaux passe aussi par une utilisation durable des ressources et des écosystèmes. La stratégie de moyens d'existence durables part du principe selon lequel les communautés seront plus disposées à concevoir et à participer aux interventions du PMF si leurs intérêts économiques ou autres sont pris en compte.

Si une part importante des projets du PMF portant souvent sur un volet génération de revenus est liée à l'un des domaines focaux du FEM, il faudra donner aux communautés des alternatives viables aux pratiques économiques et culturelles pouvant avoir des conséquences négatives sur la biodiversité, les eaux internationales, le climat mondial, l'utilisation durable des terres. Ces alternatives seront constituées, entre autres d'activités exerçant moins de pressions sur les ressources biologiques en danger et leurs écosystèmes. Il en est ainsi des activités génératrices de revenus plus respectueuses du rythme de renouvellement des ressources et de leur habitat naturel.

Le Tchad fait partie des PMA dans lequel la pauvreté est endémique. De ce fait, la résolution des problèmes d'environnement par les populations nécessite « *la recherche d'un point*

d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité » (une des priorités nationales du SNRP).

Il ressort des analyses précédentes que les interventions des donateurs dans le domaine de l'environnement se caractérisent par les faits suivants :

- elles sont le plus souvent sectorielles, ne prenant en charge que le volet environnement ;
- elles ne couvrent qu'un seul domaine focal (biodiversité) ;
- elles ne prennent pas toutes en compte la dimension « environnement mondial » ;
- elles n'ont pas toutes une couverture géographique nationale.

La « niche » du PMF/FEM va consister à proposer aux partenaires donateurs une complémentarité à partir de sa « valeur ajoutée » découlant de 12 ans d'expériences dans le financement d'initiatives et actions communautaires pour la préservation de l'environnement mondial. Ainsi, le PMF propose :

- Une démarche et un « modèle moyens d'existence durable » à partir d'une prise en compte simultanée du capital humain (renforcement des capacités, autonomisation), du capital financier (activités génératrices de revenus) et du capital naturel (gestion durable des ressources naturelles);
- Un partenariat dans lequel le PMF financerait le volet « capital naturel » (correspondant aux domaines focaux du FEM) dans le modèle moyens d'existence durable et agirait, en tant qu'agent de réalisation, pour la mise en œuvre des 2 autres volets du modèle (capital humain et capital financier) ;
- L'expérience de ses bénéficiaires dans des thématiques environnementales diverses : gestion communautaire des APs; restauration participative de la des APs; restauration participative des terres dégradées ;
- La prise en compte, par le PMF, de domaine focal complémentaire (dégradation des terres par exemple, en complément de la biodiversité si celle-ci relève d'un autre partenaire).

3.2.4. Thèmes transversaux :

Deux thèmes transversaux seront particulièrement privilégiés au cours de la OP5 sont le **genre et éducation environnementale**. Pour le genre, il s'agira en fait de confirmer les résultats atteints par les femmes au cours de la OP4. En effet les 2 projets PMF ont été proposées et ou exécutées par les femmes et 2 par les jeunes.¹⁷ Les femmes seront encouragées à présenter des projets, notamment dans le domaine de la restauration participative des terres dégradées et dans la gestion participative des ressources naturelles. Quant à l'éducation environnementale, c'est un passage obligé si l'on aspire à changer les comportements pour une meilleure préservation des domaines focaux du FEM, notamment la conservation de la biodiversité. Des projets seront initiés dans ce domaine.

3.3. Modifications apportées à OP5

¹⁷ Il s'agit de Eco briquette, une solution durable Ecologique et économique aux problèmes environnementaux CHD/SGP/OP4/CORE /09/02/02 ; CHD/SGP/OP4/CORE /09/02/05 ; CHD/SGP/OP4/CORE /09/03/07, CHD/SGP/OP3/CORE /09/07/03.

Un grand axe d'orientation de la OP4 sera maintenu, à savoir la concentration géographique et thématique ainsi qu'un nouvel axe sera développé, l'approche programme. Les changements dans la mise en œuvre de ces axes porteront sur :

- ✓ La prise en compte primordiale de domaines focaux du FEM tels que la biodiversité et la gestion durable des terres;
- ✓ L'intégration de nouveaux thèmes : durabilité et impacts des projets et programmes (traitement plus efficace de la question des impacts et des bénéfices / avantages mondiaux / globaux des projets et programmes) ; cet aspect nécessite une approche axée sur les résultats et impacts ;
- ✓ Le niveau de réplication et de massification des meilleures pratiques de la OP4 ainsi que les types de bénéficiaires et parties prenantes qui mèneront ces changements (regroupements d'ONGs, fédérations, unions d'associations, réseaux de projets PMF, collectivités locales, groupes vulnérables et marginalisés). Ces partenaires auront une forte capacité de réplication et de massification critique.

3.4. Gestion axée sur les résultats

La mise en œuvre du programme de OP4 repose sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Celle-ci est une approche de gestion qui regroupe une série d'outils destinés à améliorer la gestion d'un projet/programme, son efficacité et son efficacité. Elle privilégie également l'obtention de résultats pour l'atteinte des impacts du programme national.

3.5. Impacts du programme national

3.5.1. Impacts sur l'environnement mondial

La stratégie de « massification » des meilleures pratiques dans les zones de concentration géographique doit permettre d'avoir à long terme, des impacts significatifs dans les domaines focaux du FEM.

Biodiversité

Les projets PMF de OP5 seront implantés dans des zones de concentration géographique classées « sites de haute biodiversité » à la périphérie des parcs nationaux et réserves naturelles. Ils contribueront à la conservation durable et à la protection de la biodiversité. Les principaux impacts attendus sont :

- a) La conservation et la protection de la biodiversité dans les APs. *Indicateur : accroissement de l'ampleur et de la qualité des sites non dégradés*
- b) Amélioration et durabilité de la gestion des APs. *Indicateur : amélioration des capacités des populations locales en Gestion*
- c) Interférences politiques dans la gestion des APs. *Indicateur : Application et respect des textes réglementaires et conventions ratifiées*

Changements climatiques

Les principaux impacts attendus sont:

- a) Réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) *Indicateur : Diminution des GES*
- b) Utilisation accrue des énergies renouvelables *Indicateur : Diminution des GES*

Eaux internationales

Les principaux impacts attendus sont:

- a) Gestion concertée des eaux transfrontalières. Indicateur: Respect des conventions
- b) Surveillance accrue des eaux internationales. Indicateur : Réduction de la fraude, de la pollution des eaux

Dégradation des terres :

Les principaux impacts attendus sont:

- a) Restauration des écosystèmes. Indicateur : Régénération de la fertilité et de la productivité des sols.
- b) Gestion rationnelle des sols. Indicateurs: Utilisation des bonnes pratiques agricoles

POPs / produits chimiques

Les principaux impacts attendus sont:

- a) Gestion écologiquement rationnelle des POPs et des produits chimiques. Indicateur : Diminution des POPs et des risques liés à l'utilisation des produits chimiques.

Impacts multiformes

- a) Les effets de ruissellement. Indicateur: Diminution des effets de ruissellement.
- b) Reboisement des terres. Indicateur : Superficiés des terres restaurées et reboisées

Impacts sur la réduction de la pauvreté

La prise en compte des besoins des bénéficiaires contribuera à la lutte contre la pauvreté. Le principal impact attendu est l'amélioration du niveau de vie des populations. Indicateur : revenus des ménages accrus, accroissement du niveau de vie.

3.5.2. Contribution aux OMDs

Dans les projets PMF, la prise en compte du volet environnement, activités génératrices de revenus, et l'approche genre, contribueront à l'atteinte de 4 OMDs :

OMD 1 : Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim (volet activités alternatives génératrices de revenus) ; l'indicateur est celui de la réduction de la pauvreté

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (approche genre)

Indicateurs : - nombre de femmes dans les projets PMF

OMD 4 : Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans (l'utilisation du *Moringa Olifeira* dans la lutte contre la mortalité infanto – juvénile sera répliquée) ;

Indicateurs : - nombre d'enfants de moins de 5 ans nourris à partir des *Moringa Olifeira* - gain pondéral (en grammes) significativement plus important

OMD 7 : assurer un environnement durable (volet gestion participative durable des ressources naturelles)

3.5.3. Impacts sur l'autonomisation des promoteurs

Les principaux impacts attendus sont: (a) accroissement du nombre d'OBCs et d'ONGs dans les projets PMF/FEM (Indicateur : nombre d'OBCs et d'ONGs bénéficiaires) ; (b) application de l'approche genre/groupes vulnérables et marginalisés (Indicateurs : nombre de femmes et des jeunes responsabilisés dans la mise en œuvre des projets, présence renforcée des femmes et des jeunes au niveau local dans les politiques des mutuelles d'épargne et de crédit).

3.6 Résultats du programme national

3.6.1. Résultats opérationnels/de gestion du PMF/FEM

Les résultats opérationnels sont le produit du processus administratif et de gestion du programme. Ils contribuent à l'atteinte des impacts mondiaux. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

Capacité de gestion renforcée au niveau du programme

- Appui à la professionnalisation du personnel
- Renforcement de l'expertise des membres du CNP et des capacités des bénéficiaires de projets dans les domaines prioritaires du FEM ainsi que dans le suivi et l'évaluation des impacts
- Utilisation des Volontaires des Nations Unies (VNU) et d'autres partenaires (Indicateurs : nombre de programmes de formation professionnelle au bénéfice du personnel ; nombre de membres du CNP et des bénéficiaires de projets formés)
- Reconnaissance de la contribution des membres du CNP (Indicateurs : nombre de participations à des visites d'échanges régionaux organisées avec les experts mondiaux, de participation aux activités du PNUD et du FEM)

Co financement et mobilisation des ressources additionnelles:

- Permettre d'atteindre l'impact relatif à la réduction de la pauvreté (Indicateur : US\$1.12 million mobilisées)

Liens établis avec d'autres programmes

- Un partenariat sera établi avec des projets FEM du programme « Lutte contre la pauvreté », l'unité « Gouvernance » ainsi qu'avec d'autres programmes du système des Nations Unies tel que la FAO, el PAM (Indicateur : nombre de protocoles établis)

Gestion des connaissances formalisée et opérationnelle

- Faire du PMF une source de contact et d'information « Stratégie de gestion des connaissances », les leçons apprises seront largement partagées avec les parties prenantes.

3.6.2. Résultats attendus du programme

Pour l'atteinte des impacts et par rapport aux priorités nationales, le PMF articulera son intervention autour des résultats suivants :

- La synergie obtenue entre projets PMF de la même zone de concentration géographique et entre projets PMF avec d'autres partenaires ;
- La gouvernance des aires protégées à travers la répliation et le développement des expériences de gestion durable et participative des projets PMF de la OP4
- La réduction des menaces spécifiques pesant sur les composantes de la biodiversité par la consolidation des acquis de la OP4 dans les écosystèmes arides et semi arides (augmentation des superficies des habitats non dégradés), dans les écosystèmes forestiers, savaniques et sahéliens (changement de superficies et de qualité des forêts, savanes, steppes, sahel; synergie entre restauration des savanes et steppes, récupération des terres salées et moyens d'existence durable) et dans les écosystèmes forestiers (superficies de formations naturelles)
- La protection appropriée et renforcée de l'habitat des espèces menacées et des espèces endémiques (hectares d'aires protégées)
- Elimination des obstacles à la gestion durable des sols (terres érodées stabilisées)
- Gestion et utilisation écologiquement rationnelle des produits chimiques

- Utilisation des énergies renouvelables et réduction des GES
- Cofinancement et mobilisation des ressources à travers l'approche « moyens d'existence durables » avec le couplage protection de l'environnement/ activités génératrices de revenus;
- Accès des groupes vulnérables et marginalisés aux subventions du PMF;
- Renforcement des capacités des membres du CNP et des bénéficiaires en suivi et évaluation d'impacts.

3.7. Résultats des projets

Les projets exécutés dans les différentes zones de concentration géographiques devront permettre d'atteindre les principaux résultats suivants dans les domaines focaux du FEM.

3.7.1. Portefeuille stratégique

L'atteinte des impacts dans le domaine de l'environnement nécessite la prise en compte d'un pas de temps supérieur à la durée des projets de la OP5 (au moins 5 ans). C'est ainsi que, partant d'une vision quinquennale, nous envisageons la constitution d'un portefeuille stratégique de projets dans chacun des domaines focaux du FEM et dans les différentes zones de concentration géographique. Ce portefeuille est bâti à partir des principales priorités et impacts attendus du programme. Les catégories et types de projets retenus seront par la suite échelonnés relativement aux 4 années de la OP5. Dans chaque zone de concentration géographique, l'effet synergie est attendu de la mise en œuvre des projets PMF. Les réseaux existants de projets PMF devront jouer un rôle dans ce sens.

4. Stratégie de mobilisation des ressources

Situation actuelle : contribution des bénéficiaires (niveau projets) et mobilisation des ressources du PNUD ; le PMF mobilise ces ressources en tant qu'agence de réalisation pour la mise en œuvre de projets de micro crédit pour le compte du gouvernement. Dans ces projets le volet « environnement » est co financé par le PMF. Il est prévu dans la OP5, les activités suivantes:

- ✓ Meilleure évaluation de l'apport des bénéficiaires en nature (niveau projets) ;
- ✓ Mobilisation des ressources du secteur privé qui a manifesté son intérêt de collaboration avec le PMF;
- ✓ Evaluation de la participation des membres du CNP (niveau programme) ;
- ✓ Renforcement et un élargissement du partenariat avec les programmes de lutte contre la pauvreté.

5. Stratégie de durabilité

Dans la stratégie de durabilité, il est prévu des activités suivantes :

Niveau projets : une consolidation de l'approche moyens d'existence durable avec une prise en compte simultanée du volet environnement (PMF) et des volets renforcement des capacités et lutte contre la pauvreté (co-financement), et un appui à l'autonomisation institutionnelle et financière (mise en place de mutuelles d'épargne et de crédit pour le refinancement d'autres projets d'environnement et de micro crédit).

Niveau programme: un renforcement de l'exécution du programme à long terme (élaboration d'une stratégie d'autonomisation) permettra d'assurer l'intérêt et l'appui du gouvernement et promouvoir le programme auprès des donateurs

5.1 Plan pour assurer l'intérêt et le soutien du gouvernement

Ce plan se fera suivant les principaux axes ci- après :

- ✓ Utiliser les représentants du gouvernement dans le CNP comme "points focaux" du PMF auprès de leurs ministères respectifs ;
- ✓ Inviter des ministres à présider des cérémonies de lancement de nouveaux projets et/ou de livraison PMF des projets ;
- ✓ Participer régulièrement aux activités gouvernementales relatives aux domaines du FEM pour y exposer l'expérience du PMF: ateliers et commissions spécifiques, journée de l'arbre, journée mondiale de l'environnement, journée de lutte contre la désertification, journée de lutte contre la pauvreté;
- ✓ Avoir des échanges permanents avec les Ministères intéressés (Environnement, Eau, Agriculture, Elevage, Plan, Microcrédit) ;
- ✓ Assurer la couverture médiatique du programme et des projets PMF.

5.2 Promotion du programme auprès des donateurs

Les donateurs sont regroupés au sein du « groupe informel des bailleurs de fonds dans le domaine de l'environnement » (qui a été rencontré par le CN lors de l'OP3, ce groupe est piloté par l'ambassade de l'Allemagne et le PNUD en est le Point Focal). Il s'agira de :

- ✓ Renouveler la rencontre avec ce groupe pour présenter la OP5;
- ✓ Faire visiter des projets réussis sur le terrain, notamment dans le domaine des moyens d'existence durable;
- ✓ Inviter à certaines réunions du CNP, les partenaires qui auront un protocole d'accord de collaboration avec le PMF.

5-3 Plaidoyer auprès des sponsors du PMF/FEM

Afin d'atteindre les objectifs fixés des actions de plaidoyer ci- après s'avèrent nécessaires :

- ✓ Développer la collaboration entre le PMF et les partenaires en vue de la relance du volet micro subventions du projet sur le Bassin du Lac Tchad ;
- ✓ Inviter la Banque Mondiale (BM), Banque Africaine de Développement (BAD), FIDA, l'Union Européenne (UE), l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) à visiter des projets PMF.
- ✓ Développer les journées de partage d'expérience « journée portes ouvertes » sur le programme en y associant les partenaires intéressés.

6. Plan de suivi et rapportage

La mise en œuvre de la OP5 repose essentiellement sur une démarche qui met l'accent sur l'obtention des résultats pour l'atteinte des impacts. Le suivi et le rapportage sont ainsi des éléments-clés dans cette démarche car ils permettent de (i) suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets ; (ii) documenter et disséminer les résultats et leçons apprises.

6.1.- Plan de suivi

6.1.1 Au niveau des projets

Le suivi se situe dans le double contexte de la gestion du cycle de projet (de l'identification à l'évaluation) et de l'utilisation des outils de l'approche participative.

Avant le début des projets :

Il s'agit d'expliquer la démarche de gestion axée sur les résultats et de vérifier sur le terrain sa prise en compte dans les projets avant leur examen par le CNP. Les principaux éléments à identifier avec les promoteurs sont :

- ✓ Les indicateurs OP5 de la situation de référence (dans les domaines de l'environnement, de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des bénéficiaires) ; les indicateurs de résultats à court terme (produits), à moyen terme (effets) et à long terme (impacts) ; d'évaluation des résultats et impacts ;
- ✓ Le plan participatif de suivi du projet.
- ✓ L'élaboration d'un cahier de charges prenant en compte la responsabilisation des parties

La mission d'identification utilisera les outils de l'approche participative (ateliers villageois, focus groupes, cartes participatives, matrices).

Pendant l'exécution du projet

Des missions classiques trimestrielles et/ou inopinées de suivi-évaluation de projets seront organisées pour vérifier les rapports d'activités et financiers reçus conformément au plan de travail. Lors de ces missions, l'accent sera mis sur le suivi des indicateurs et le suivi d'atteinte des résultats escomptés. Des outils du « Participatory Rural Appraisal » (PRA) seront utilisés: observation participante, ateliers villageois, interviews semi structurées, triangulation de l'information en cas de sources divergentes.

Après la fin du projet :

Les recommandations des évaluations *ex post* seront utilisées pour continuer à assurer le suivi des résultats sur le long terme (impacts). Pour ce faire, il s'agira d'inclure les projets achevés dans le planning de suivi des projets en cours d'exécution.

6.1.2 Au niveau du programme

Les rapports des missions de terrain doivent permettre de suivre l'apport des projets dans l'atteinte des résultats et impacts identifiés au niveau du programme dans le document de stratégie de la OP5. Le modèle de rapport axé sur les résultats sera utilisé. Ce tableau sera constamment mis à jour.

Le programme doit faire l'objet d'évaluation et d'Audit de manière périodique. Pour ce faire, les activités réalisées par les différentes composantes du programme seront appréciés par les parties prenantes. Il s'agit du Gouvernement, de l'UNOPS, du PNUD, CNP, PFO et de la coordination.

6.2 Plan de reporting

Les différents types de rapports à produire dans le cadre des projets et du programme fourniront, au-delà de l'information brute, les connaissances nécessaires pour la documentation et la dissémination des résultats et des leçons apprises, à partir de l'analyse des indicateurs.

6.2.1 Au niveau des projets

Les types et la périodicité des rapports axés sur les résultats à produire sont les suivants :

- ✓ Rapports de suivi des projets (trimestriels) ;
- ✓ Rapports de progrès dans la mise en œuvre des projets en conformité avec les dispositions des mous (trimestriels) ;
- ✓ Rapports d'évaluation participative à mi parcours (à la moitié de la durée d'exécution du projet) ;
- ✓ Rapports finaux ;
- ✓ Rapports d'évaluation (à la fin des projets)

6.2.2 Au niveau du programme

Les types et la périodicité des rapports à produire sont les suivants :

- ✓ Rapports semestriels,
- ✓ Rapports annuels,
- ✓ Rapports de revue bi annuels,
- ✓ Rapports thématiques (ponctuels),
- ✓ Etudes de cas (ponctuelles),
- ✓ Evaluation *ex post* (ponctuelles),
- ✓ La base de données du programme sera révisée et mise à jour mensuellement ainsi qu'après la signature des mou de tout nouveau projet.

7. Stratégie de gestion des connaissances

Elle englobe deux volets, à savoir la capitalisation des connaissances et le volet communication. Du point de vue capitalisation des connaissances, cette stratégie doit permettre aux (i) communautés bénéficiaires de projets PMF d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une répliation des meilleurs résultats et une amplification des impacts; (ii) programme d'être une source de contact et d'information, (iii) de soutien à d'autres programmes; et (iv) de contribuer à l'atteinte de l'impact global du PMF au niveau mondial.

C'est pour l'atteinte de ces objectifs que, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, les plans de suivi, d'évaluation et de rapportage de la OP5 ont été revus. Pour le volet Communication, le PMF retient les étapes définies dans le Cadre Stratégique :

- ✓ Identification, documentation et systématisation des leçons apprises et des meilleures pratiques;
- ✓ Préparation d'études de cas, de rapports périodiques et de rapports de suivi - évaluation sur les projets;
- ✓ Diffusion de ces documents auprès des parties prenantes du PMF;
- ✓ Partage de ces expériences par des visites de projets, ateliers, documentation écrite et audio-visuelle;
- ✓ Mise en place d'un site Internet PMF et de pages web;
- ✓ Mise en réseau des expériences.

ANNEXE 1:

INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP5

SGP OP5 results indicators	
Biodiversité (BD)	
BD1	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APACs) influencés • Hectares d'aires protégées influencés • Hectares (et nb) d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
BD2	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable • Nombre d'espèces significatifs avec un statut de conservation amélioré ou maintenu • Valeur totale de produits de la biodiversité ou de services de l'écosystème produits ou maintenus (équivalent en dollars américains)
Changements Climatiques (CC)	
CCM1	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; ○ Mesures promouvant l'efficacité énergétique (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; ○ Autres (<i>bien vouloir spécifier</i>) • Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ; • Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
CCM4	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiques de transport écologiquement durable (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; • Valeur totale des services de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
CCM5	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ; • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.
Dégradation des terres (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)	
LD1	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ; • Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
LD3	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière
Eaux Internationales (IW)	

SGP OP5 results indicators	
IW	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des Plan d'Action Stratégique ; • Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ; • Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.
Polluants Organiques Persistants (POPs)	
POPS	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ; • Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ; • Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération à été évitée.
Développement des Capacités, Influence des politiques et innovations (tous les domaines : CD)	
CD	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio (bien vouloir spécifier) • Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés (bien vouloir spécifier) • Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées (bien vouloir spécifier) • Nombre de politiques locales ou régionales influencées (<i>niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4-5</i>) • Nombre de politiques nationales influencées (<i>niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4-5</i>) • Nombre de personnes formées en : développement de projet, suivi, évaluation etc. 5(bien vouloir spécifier selon le type de formation)
Conditions de vie, Développement Durable et Empowerment (Tous les domaines)	
Transversal	<p>Conditions de vie et Développement Durable:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe)(obligatoire pour tous les projets) ; • Nombre de jours de réduction de la pénurie alimentaire; • Nombre de jours d'augmentation de la scolarisation des élèves concernés ; • Nombre de ménages ayant obtenu l'accès à l'eau potable ; • Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, l'augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains). • Valeur totale des investissements (ex: infrastructure, équipement, fournitures) en US Dollars (Note: L'impact économique des investissements est estimée par la multiplication par 5 des investissements en infrastructure et par 3 pour tous les autres <p>Empowerment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées/ enregistrés ; • Nombre de personnes des peuples autochtones directement appuyés ; • Nombre de projets dirigés par les femmes directement appuyés ; • Nombre de normes ou standard de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place. •